



# Évaluation d'impact sur la santé de Saint-Marcellin

Vers une communauté  
résiliente et en santé

Décembre 2025  
Direction de la santé publique  
du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Québec 

## **Auteure**

Alexandrine Boucher, M.Sc, agente de planification, de programmation et de recherche (APPR), Direction de la santé publique (DSPu) du CISSS du Bas-Saint-Laurent

## **Équipe de projet (en ordre alphabétique)**

Marie-Soleil Boucher, organisatrice communautaire (OC) pour la MRC de Rimouski-Neigette, DSPu du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Carolanne Dubé, agente de promotion et de prévention des saines habitudes de vie (APP-SHV) pour la MRC Rimouski-Neigette, DSPu du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Rébecca Garon-Beaulieu, conseillère en développement local et intermunicipal, MRC de Rimouski-Neigette

Naomi Lejeune, APPR, DSPu du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Sophia Ratté, conseillère en développement local et intermunicipal, MRC de Rimouski-Neigette

## **Révision du document (en ordre alphabétique)**

Joanne Aubé-Maurice, M.D, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive, DSPu du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Marianne Cormier, APPR, équipe surveillance, DSPu du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Julie Desrosiers, M.Sc, cheffe de service, DSPu du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Ariane St-Louis, M.Sc, conseillère scientifique en évaluation d'impact sur la santé, Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)

Émile Tremblay, M.Sc, conseiller scientifique en évaluation d'impact sur la santé, INSPQ

Frédéric Tupinier-Martin, M.D, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive, DSPu du CISSS du Bas-Saint-Laurent

## **Secrétariat et mise en page**

Mélanie Gagné, agente administrative, DSPu du CISSS du Bas-Saint-Laurent

## **Remerciements**

À la municipalité de Saint-Marcellin, et plus particulièrement à Julie Thériault, mairesse, et Nathalie Chouinard, directrice générale, pour leur accueil et leur ouverture pour le projet.

À la MRC de Rimouski-Neigette, et plus particulièrement à Sophia Ratté, Rébecca Garon-Beaulieu, Véronique Thibault et Mikaël Jacques pour leur collaboration rigoureuse et leur dynamisme.

À Jean-Yves Allard, Jean-Pierre Lévesque et Myriam Lévesque de L'Association pour la gestion environnementale et récréotouristique du lac Noir (AGERT) et de la Corporation avenir Saint-Marcellin pour leur générosité et leur implication dans leur communauté.

## **Photos de la couverture**

- Myriam Lévesque (tour d'observation)
- MRC de Rimouski-Neigette (photo drone village)

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>6</b>
<b>Aménagement du territoire et évaluation d'impact sur la santé</b> .....	<b>7</b>
<b>Municipalité de Saint-Marcellin et planification municipale</b> .....	<b>7</b>
Population et plan de développement local 2024-2027 .....	7
Planification municipale de Saint-Marcellin et sources d'information utilisées.....	8
<b>Principes directeurs de l'EIS</b> .....	<b>10</b>
Adaptation aux changements climatiques : au cœur de l'aménagement du territoire .....	10
Diminution des inégalités sociales de santé par un aménagement plus équitable : un facteur de résilience collective.....	10
Participation citoyenne : construire ensemble un milieu ancré dans la réalité locale .....	11
<b>Analyse des impacts sur la santé et les recommandations</b> .....	<b>12</b>
<b>Aménagements et activités dans le cœur du village</b> .....	<b>12</b>
<b>Centre communautaire</b> .....	<b>13</b>
Impact sur la santé de la mise en place d'une offre d'activités au centre communautaire.....	13
Recommandations .....	15
<b>Parcs municipaux et espaces publics</b> .....	<b>15</b>
Impact sur la santé de l'amélioration du parc municipal et de l'ajout d'espaces publics .....	16
Recommandations .....	17
<b>Infrastructures favorisant la mobilité durable au cœur du village (route 234)</b> .....	<b>18</b>
Impact sur la santé de l'ajout d'infrastructures favorisant la mobilité durable (route 234) .....	18
Recommandations .....	20
<b>Aménagements et activités au lac Noir</b> .....	<b>21</b>
<b>Espaces publics et infrastructures favorisant la mobilité durable</b> .....	<b>21</b>
Impact sur la santé de l'ajout et de l'amélioration des espaces publics et infrastructures favorisant la mobilité durable .....	22
Recommandations .....	23
<b>Activités nautiques</b> .....	<b>23</b>
Impact sur la santé du développement de l'offre de services en lien avec les activités nautiques .....	23
Recommandations .....	24
<b>Soutien à la participation citoyenne</b> .....	<b>25</b>
Impact sur la santé du soutien de la participation citoyenne .....	25
Recommandations .....	26
<b>Service de garde éducatif à l'enfance</b> .....	<b>27</b>
Impacts des services de garde éducatifs à l'enfance sur la santé .....	27
Recommandations .....	28
<b>Conclusion</b> .....	<b>29</b>
<b>Références</b> .....	<b>30</b>

## Liste des annexes

<b>Annexe 1</b> : Glossaire du modèle logique .....	34
<b>Annexe 2</b> : Résumé des effets anticipés des composantes du projet de planification municipale sur les déterminants de la santé .....	35
<b>Annexe 3</b> : Liste des recommandations de l'EIS .....	36

## Liste des figures

<b>Figure 1</b> : Carte de la municipalité de Saint-Marcellin .....	8
<b>Figure 2</b> : Le modèle logique de l'EIS de Saint-Marcellin .....	9
<b>Figure 3</b> : Carte des infrastructures existantes, projetées et à améliorer au cœur du village .....	12
<b>Figure 4</b> : Probabilité de décès pour un piéton selon la vitesse d'impact.....	19
<b>Figure 5</b> : Carte des infrastructures existantes, projetées et à améliorer au lac Noir .....	21

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1</b> : Déterminants de la santé touchés et effet sur la santé de la mise en place d'une offre d'activités au centre communautaire .....	14
<b>Tableau 2</b> : Déterminants de la santé touchés et effet sur la santé de l'amélioration du parc municipal et de l'ajout d'espaces publics au cœur du village .....	17
<b>Tableau 3</b> : Déterminants de la santé touchés et effet sur la santé de l'ajout d'infrastructures favorisant la mobilité durable au cœur du village (route 234).....	20
<b>Tableau 4</b> : Déterminants de la santé touchés et effet sur la santé de l'ajout et de l'amélioration des espaces publics et infrastructures favorisant la mobilité durable .....	23
<b>Tableau 5</b> : Déterminants de la santé touchés et effet sur la santé du développement de l'offre de services en lien avec les activités nautiques .....	24
<b>Tableau 6</b> : Déterminants de la santé touchés et effet sur la santé du soutien de la participation citoyenne .....	26
<b>Tableau 7</b> : Déterminants de la santé touchés et effet sur la santé de l'aménagement d'un service de garde éducatif à l'enfance .....	27

## Liste des sigles et acronymes

<b>AGERT</b>	Association pour la gestion environnementale et récréotouristique du lac Noir
<b>APPR</b>	Agent ou agente de planification de programmation et de recherche
<b>APP-SHV</b>	Agent ou agente en promotion et prévention des saines habitudes de vie
<b>DSPu</b>	Direction de la santé publique
<b>CISSS BSL</b>	Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent
<b>EIS</b>	Évaluation d'impact sur la santé
<b>INSPQ</b>	Institut national de santé publique du Québec
<b>ISQ</b>	Institut de la statistique du Québec
<b>MRC</b>	Municipalité régionale de comté
<b>MTMD</b>	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
<b>OC</b>	Organisatrice communautaire
<b>OBNL</b>	Organisme à but non lucratif
<b>PAI2</b>	Plan d'action interministérielle 2 de la PGPS
<b>PAPERS</b>	Plan d'amélioration des parcs et des équipements récréatifs et sportifs
<b>PGPS</b>	Politique gouvernementale de prévention en santé
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la Santé

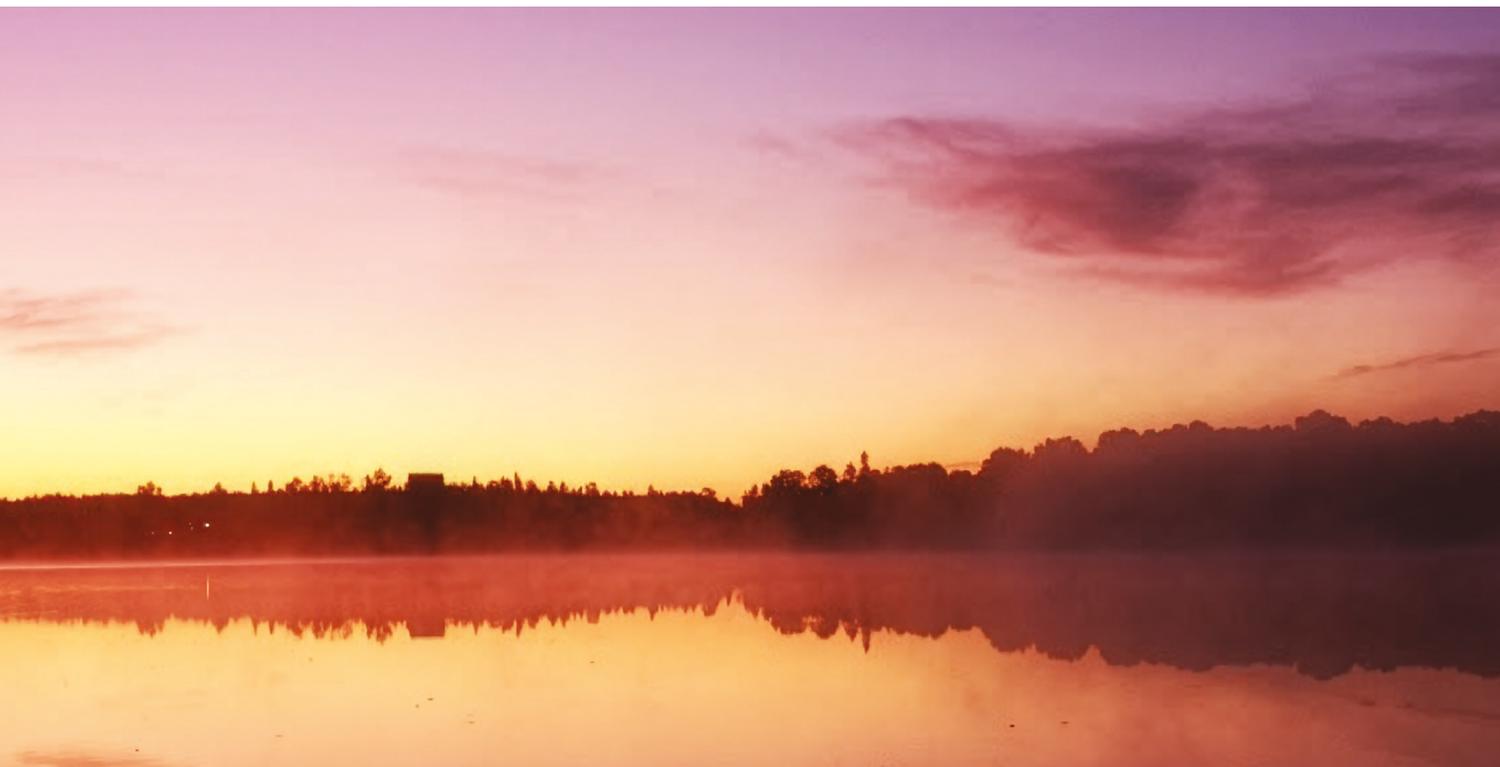


Photo : Myriam Lévesque

## Introduction

Le présent rapport décrit la démarche d'évaluation d'impact sur la santé (EIS) réalisée par la Direction de la santé publique (DSPu) du CISSS du Bas-Saint-Laurent, en 2025, qui porte sur la planification municipale de Saint-Marcellin. Cette EIS vise à analyser l'impact potentiel sur la santé de projets en lien avec l'aménagement du territoire et le développement de l'offre de services et d'activités communautaires au cœur du village et au secteur du lac Noir. Les analyses ont permis de formuler trente-sept recommandations qui se basent sur la littérature scientifique et grise, des échanges avec les partenaires municipaux, des visites sur le terrain ainsi que des consultations publiques réalisées en 2023 par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rimouski-Neigette. Les recommandations visent à alimenter les réflexions et éclairer les décisions de la municipalité dans une optique d'optimisation de la santé et du bien-être de sa population. Ces recommandations pourront être mises en place de façon volontaire par l'équipe municipale.

Ce projet a été financé dans le cadre de la mesure 2.6 - *Outiller le milieu municipal afin qu'une analyse des effets potentiels sur la santé soit intégrée de façon plus systématique dans les démarches de planification territoriale du Plan d'action interministériel 2 (PAI2) de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS).*

## Aménagement du territoire et évaluation d'impact sur la santé

La qualité de vie et l'état de santé d'une communauté sont intimement liés à l'environnement dans lequel elle évolue. L'aménagement du territoire est un levier très efficace à la disposition des municipalités souhaitant agir à ce sujet. En développant des aménagements sains, sécuritaires et axés sur la qualité de vie, les municipalités peuvent favoriser, par exemple, l'adoption de saines habitudes de vie, les liens sociaux ou encore l'accès au logement, tout en veillant à davantage d'inclusion sociale et d'équité en santé.

Les directions régionales de santé publique détiennent une expertise pour soutenir les municipalités dans leur processus décisionnel en matière d'aménagement du territoire favorable à la santé et à l'équité à l'aide du processus d'EIS (Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), 2020). Cette démarche scientifique s'insère à l'étape de planification d'un projet, alors que suffisamment d'informations sont disponibles pour analyser les effets sur la santé et qu'il est encore possible de l'influencer. L'EIS permet aussi d'évaluer la distribution des impacts sur la santé au sein des différents groupes de la population, particulièrement ceux présentant des

facteurs de vulnérabilité. Elle repose sur le dialogue et le partage de connaissances entre les personnes citoyennes, l'équipe municipale ainsi qu'une équipe multidisciplinaire de la DSPu. Au terme de ce processus, la municipalité dispose de recommandations visant à maximiser les effets bénéfiques et à atténuer les répercussions potentiellement négatives de la proposition de projet sur la santé et la qualité de vie de sa population. Celles-ci tiennent compte de la réalité locale et portent une attention particulière à l'adaptation aux changements climatiques et à la prévention des inégalités sociales de santé.

La présente EIS a été réalisée par une équipe de la DSPu du CISSS du Bas-Saint-Laurent, composée de deux agentes de planification de programmation et de recherche (APPR) au niveau régional, d'une agente de promotion et de prévention en saines habitudes de vie (APP-SHV) et d'une organisatrice communautaire (OC) au niveau local. À cette équipe se sont ajoutées deux conseillères en développement local et intermunicipal de la MRC de Rimouski-Neigette, qui travaillent également pour la municipalité de Saint-Marcellin.

## Municipalité de Saint-Marcellin et planification municipale

La section suivante présente brièvement la population de Saint-Marcellin, sa planification municipale ainsi que les différentes sources d'informations utilisées pour les analyses. Le modèle logique, qui inclut les composantes du projet de planification municipale étudiées dans l'EIS et les impacts possibles dans le milieu, est illustré à la figure 2 à la page 9.

### Population et plan de développement local 2024-2027

Saint-Marcellin est une municipalité dynamique de 437 habitants située dans le Haut-Pays de la MRC de Rimouski-Neigette (Gouvernement du Québec, 2024). Le village rayonne grâce à sa proximité à la nature, ses points de vue élevés, ses magnifiques lacs, ainsi que son tissu social fort. La population a d'ailleurs augmenté de 22,5 % entre 2013 et 2023 et son indice de vitalité économique<sup>1</sup> se situait au troisième quintile sur cinq, en 2022 (Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2025a). Son indice de défavorisation matérielle et sociale<sup>2</sup> se situait à un niveau de défavorisation matérielle très élevé, en 2021 (INSPQ, 2021). Saint-Marcellin peut compter sur une équipe municipale proactive ainsi que des comités citoyens engagés. Afin de compléter cette équipe, une

conseillère en développement local et intermunicipal de la MRC est embauchée par la municipalité à la hauteur d'une journée par semaine. Elle est d'ailleurs impliquée de façon importante dans les projets de planification et d'aménagement du territoire à Saint-Marcellin.

En collaboration avec l'équipe de spécialistes en développement territorial de la MRC de Rimouski-Neigette, la municipalité s'est dotée d'un plan de développement local pour 2024 à 2027. Celui-ci a pour objectif de favoriser la mise en place d'actions et s'appuie sur les besoins et les forces de la municipalité. Un processus de mobilisation citoyenne a également guidé sa rédaction. Celui-ci se résume en deux consultations

1 « L'indice de vitalité économique des territoires représente la moyenne géométrique des variables normalisées de trois indicateurs, à savoir le taux de travailleurs, le revenu total médian des particuliers et le taux d'accroissement annuel moyen de la population sur cinq ans. Ces indicateurs représentent chacun une dimension essentielle de la vitalité, soit respectivement le marché du travail, le niveau de vie et la dynamique démographique » (ISQ, 2025).

2 « Cet indice permet de dresser un portrait plus raffiné des vulnérabilités sociales et matérielles vécues dans un territoire. Les six indicateurs utilisés pour le calcul de l'indice de défavorisation matérielle et sociale sont les suivants : Pour la composante sociale : Proportion de personnes vivant seules; Proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves; Proportion de familles monoparentales. Pour la composante matérielle : proportion de personnes de 15 ans et plus sans certificat ni diplôme; proportion de personnes occupées chez les 15 ans et plus; revenus moyens des personnes de 15 ans et plus. » (INSPQ, 2021)

publiques organisées en 2023 qui ont réuni plus de 20 % de la population marcellinoise et d'un sondage post-consultation. De ce processus, 26 actions ont été retenues. Celles-ci se divisent en quatre thématiques de développement prioritaires :

1. Environnement et changements climatiques;
2. Loisirs et vie communautaire;
3. Services de proximité;

4. Tourisme et plein air.
5. Les discussions en lien avec l'EIS entre la municipalité de Saint-Marcellin et la DSPu ont commencé au printemps 2024, à la suite de l'adoption du plan de développement local. À ce moment, la municipalité réfléchissait à sa planification municipale pour concrétiser ce plan de développement. Cette EIS porte d'ailleurs sur la planification municipale projetée.

### Planification municipale de Saint-Marcellin et sources d'information utilisées

La planification municipale de Saint-Marcellin est en cours de développement. Elle proposera des actions plus précises et concrètes pour le secteur du cœur du village et le secteur du lac Noir qui se situe à 5 km (voir la figure suivante).

Figure 1 : Carte de la municipalité de Saint-Marcellin

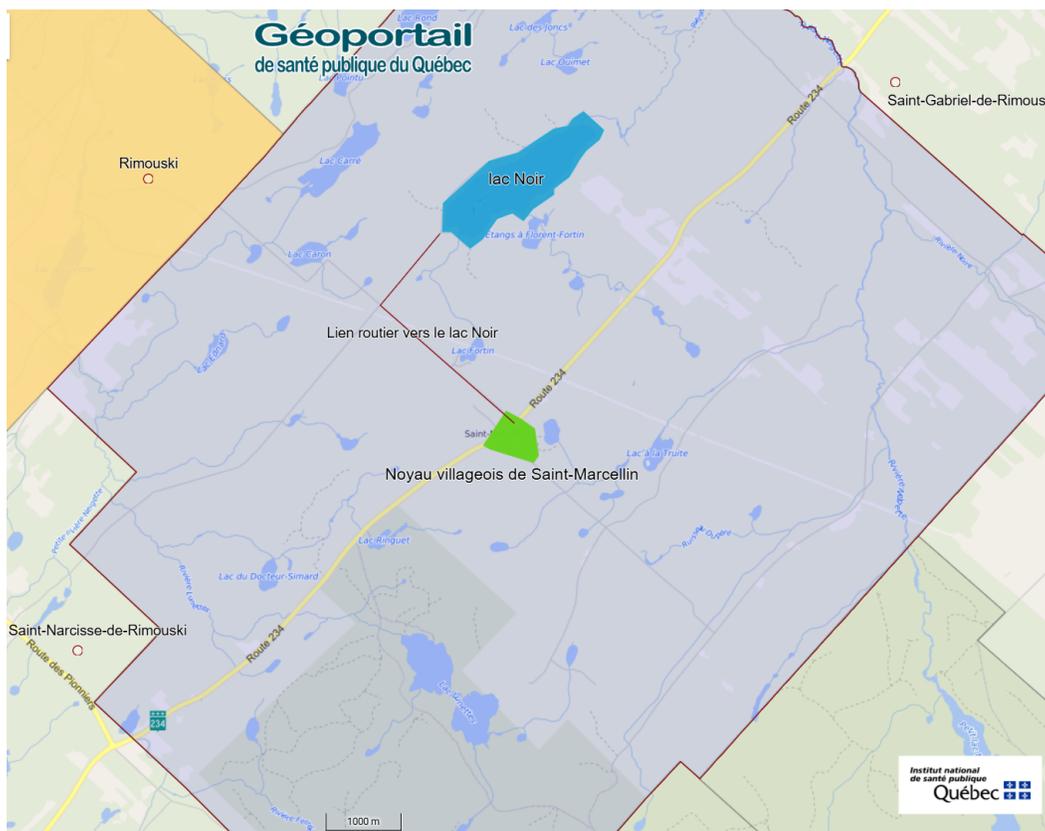


Figure adaptée du Géoportail de santé publique, INSPQ, 2025.

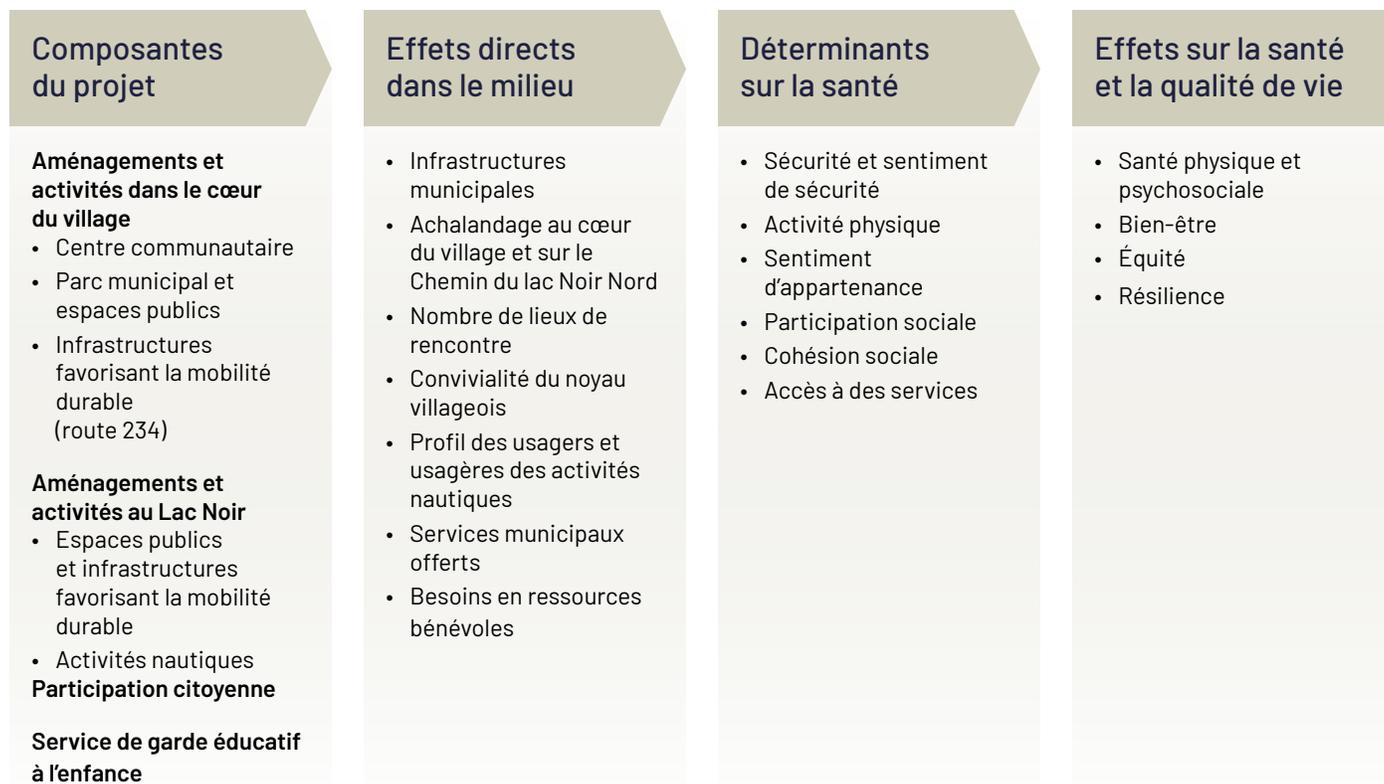
Les composantes du projet de planification ayant un impact potentiel sur la santé et la qualité de vie ont d'abord été identifiées grâce à un atelier de travail au sein d'une équipe multidisciplinaire de la DSPu, à l'hiver 2025. Des discussions avec l'équipe municipale, des comités citoyens ainsi que l'INSPQ ont permis de consolider les composantes du projet faisant l'objet de l'EIS et le modèle logique qui en découle (figure 2, page 9). Les projets pour le cœur du village concernent le centre communautaire, le parc municipal et les espaces publics, ainsi que les infrastructures favorisant la mobilité durable (route 234). Les projets analysés pour le secteur du lac Noir sont reliés aux espaces publics, aux infrastructures favorisant la mobilité durable (chemin du lac Noir Nord) et aux activités nautiques. Le soutien à la participation citoyenne et le possible projet de service de garde éducatif à l'enfance ont aussi été analysés. Leurs effets directs dans le milieu sont mis en relation avec des déterminants de la santé qu'ils influencent. Pour chacune des composantes de projet, des recommandations sont proposées afin de bonifier leurs retombées sur la santé et la qualité de vie.

La participation de la mairesse, de la directrice générale, mais aussi de personnes impliquées dans le milieu a été essentielle pour obtenir des informations complémentaires sur les projets, les besoins, la vision

et les priorités de cette communauté. Avec l'aide de l'organisatrice communautaire (OC) et de l'APP-SHV, une rencontre a été organisée avec trois membres de deux comités citoyens, soit l'Association pour la gestion environnementale et récréotouristique du lac Noir (AGERT) et la Corporation avenir Saint-Marcellin. Ces personnes bénévoles très impliquées dans la vie communautaire de la municipalité ont pu contextualiser certains éléments prévus, notamment en regard de la capacité des bénévoles à les mettre en œuvre et le climat social dans la communauté.

Enfin, d'autres documents ont été consultés pour les analyses, tels que les résultats des consultations publiques réalisées dans le cadre du plan de développement local 2024-2027, le plan de mobilité durable de la municipalité réalisé par la DSPu et la MRC en 2024 ainsi que le plan d'amélioration des parcs et des équipements récréatifs et sportifs (PAPERS), effectué par Loisir et sport Bas-Saint-Laurent en 2020. Des visites sur le terrain ont été réalisées afin de compléter les informations disponibles. Les photos présentées dans ce rapport ont d'ailleurs été prises lors de ces visites. La section suivante analyse l'impact sur la santé des composantes du projet de planification municipale et propose des recommandations.

Figure 2 : Le modèle logique de l'EIS de Saint-Marcellin



Les termes utilisés dans les colonnes *Déterminants de la santé* et *Effets sur la santé et la qualité de vie* sont définis à l'annexe 1.

## Principes directeurs de l'EIS

Cette section présente les principes venant guider l'EIS, soit l'adaptation aux changements climatiques, la diminution des inégalités sociales de santé par un aménagement plus équitable et la participation citoyenne.

### Adaptation aux changements climatiques : au cœur de l'aménagement du territoire

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les changements climatiques représentent la plus grande menace de santé publique du 21<sup>e</sup> siècle (OMS, 2022). Ce défi de premier ordre touche aussi les municipalités qui sont confrontées à des aléas climatiques de plus en plus fréquents et graves. Selon l'Union des municipalités du Québec, une adaptation rapide des milieux de vie aux changements climatiques est nécessaire afin d'éviter des coûts importants dans les années à venir (UMQ, 2022). En effet, ces aléas mettent à risque l'état des infrastructures publiques, l'environnement bâti, les services offerts ainsi que la santé de la population, des écosystèmes et de la biodiversité (UMQ, 2022).

Heureusement, les municipalités ont des leviers efficaces pour s'adapter, particulièrement grâce à l'aménagement du territoire. Toutefois, les changements climatiques peuvent affecter certains sous-groupes de la population de façon disproportionnée et les stratégies mises en place pour y faire face peuvent parfois augmenter les inégalités sociales de santé dans une communauté (Agence de la santé publique, 2022; Khalfan et al., 2023). En identifiant les meilleures pratiques et les populations plus vulnérables, l'EIS peut guider les municipalités vers des décisions plus équitables en aménagement du territoire.

### Diminution des inégalités sociales de santé par un aménagement plus équitable : un facteur de résilience collective

Les inégalités sociales de santé peuvent se définir comme des différences dans l'état de santé des individus en raison de facteurs sociaux, comme les catégories socio-professionnelles, le revenu, la scolarité, etc. (Aïach, 2000). Ce sont les personnes dont le statut socioéconomique est moins favorable qui sont les plus à risque de voir leur santé se détériorer (Aïach, 2000). Ces inégalités découlent d'une distribution inégale des ressources dans un milieu qui peut s'expliquer en partie par l'aménagement du territoire (Aïach, 2000; Bouchard-Bastien et col., 2020).

Il est possible d'observer des différences en matière de distribution de ressources entre les milieux ruraux et urbains du Québec. Depuis la Seconde Guerre mondiale, une tendance à l'étalement urbain et un mouvement migratoire de la population rurale vers les centres urbains ont commencé à s'observer (Mercier, 2010). Cette désertion a nui à la vitalité de certains milieux, car plusieurs noyaux villageois sont actuellement dépourvus

de commerces de proximité ou de services. Entre les années 1951 et 1996, ce phénomène de migration vers les centres urbains a pu être observé au sein de la population des hauts pays de la MRC de Rimouski-Neigette. C'est le cas de la municipalité de Saint-Marcellin qui a vu sa population diminuer de 68,4 %, comparativement à une augmentation de 101,8 % pour Rimouski, le centre urbain de la MRC (MRC de Rimouski-Neigette, 2009). Aujourd'hui, Saint-Marcellin ne compte plus aucun commerce de proximité, comme un commerce alimentaire, ni d'école. Cela contribue aux inégalités sociales de santé, car certains ménages sont dans l'obligation de se priver de ressources, de se déplacer ou de déménager afin de répondre à leurs besoins de base (Bouchard-Bastien et col., 2020). Les EIS peuvent devenir des outils pour agir sur la réduction des inégalités sociales de santé et même sur la résilience collective face aux crises, qu'elles soient climatiques, économiques ou encore sociales.

## Participation citoyenne : construire ensemble un milieu ancré dans la réalité locale

Le fait d'avoir suffisamment de services et d'infrastructures dans son milieu ne garantit pas nécessairement la fréquentation et la pérennité de ceux-ci. En effet, cela dépend de leur capacité à répondre aux besoins réels de sa population (Bouchard-Bastien et col., 2020). Il est démontré que la participation citoyenne est une condition essentielle au succès des projets municipaux, car elle permet de construire une vision commune entre les parties prenantes (Beaudoin et col., 2020). De plus, pour une adaptation équitable et durable aux changements climatiques et une réduction des inégalités sociales de santé, la collaboration intersectorielle et l'implication des communautés directement concernées par les projets d'aménagement sont incontournables. Cette collaboration permet de renforcer le pouvoir d'agir de la population et de mieux identifier les enjeux et solutions adaptées à sa réalité (Bouchard-Bastien et al., 2023; Hicke et al., 2002).

Les petites municipalités, comme Saint-Marcellin, peuvent avoir des ressources limitées afin de mettre en place et faire vivre des projets. La participation de la population devient alors un ingrédient fondamental à leur pérennité (Beaudoin et al., 2020). Selon les discussions avec les différentes parties prenantes, la participation citoyenne est un atout sur lequel il est important de miser à Saint-Marcellin. Il existe plusieurs formes de participation citoyenne dont le degré peut varier en fonction des résultats attendus et des méthodes utilisées (Beaudoin et al, 2020). La présente EIS intégrera une forme de participation citoyenne novatrice, la subsidiarité

horizontale. Selon le groupe de travail sur la subsidiarité horizontale d'Espace MUNI celle-ci peut se décrire comme :

*« Une manière d'envisager l'action publique où les citoyens et les citoyennes, les groupes, les organismes, bref, les forces vives d'un territoire, peuvent agir directement sur les enjeux d'intérêt général, pas à la place des institutions, mais aux côtés d'elles. Ça suppose une posture différente de l'État : non pas celui qui « fait pour », mais celui qui facilite, qui soutient, qui entre en partenariat. Une gouvernance plus partagée, plus proche du terrain, plus agile aussi. »*

– (Espace MUNI, 2025)

Cette forme de participation citoyenne propose de partager les ressources et les responsabilités entre les personnes utilisatrices de services et la municipalité. Pour une petite municipalité, ce type de participation permettrait de maximiser l'utilisation des infrastructures municipales par la mise en place de projets et d'activités qui répondront vraiment au besoin de la population, grâce au partage du pouvoir de gestion. Cela est également une stratégie pour tisser des alliances durables entre l'institution municipale et la communauté pour ainsi construire ensemble un milieu ancré dans la réalité locale.

## Analyse des impacts sur la santé et les recommandations

La suite de ce rapport porte sur l'analyse des impacts potentiels sur la santé des composantes du projet de planification identifiées dans le modèle logique (figure 2, page 9) ainsi que des recommandations pour chacune de celles-ci. Le tout se base sur la littérature scientifique et grise, les informations recueillies lors des discussions avec les partenaires municipaux et les observations effectuées sur le terrain. Le résumé des effets anticipés sur la santé et la liste des recommandations de l'ensemble des sections sont aussi disponibles aux annexes 2 et 3.

### Aménagements et activités dans le cœur du village

Les paragraphes suivants présentent l'effet sur la santé de la mise en place d'une offre d'activités au centre communautaire, de l'amélioration du parc municipal et de l'ajout d'espaces publics ainsi que de l'ajout d'infrastructures favorisant la mobilité durable au

cœur du village. Des recommandations sont proposées pour les trois thématiques. La figure suivante illustre l'emplacement des infrastructures touchées par la planification municipale.

Figure 3 : Carte des infrastructures existantes, projetées et à améliorer au cœur du village



Légende : ● Infrastructure existante (non abordée dans l'EIS) ● Infrastructures projetées ● Infrastructures à améliorer

Figure adaptée du Géoportail de santé publique, INSPQ, 2025.

## Centre communautaire

Planifiée dès 2023, la construction du centre communautaire s'est terminée à l'automne 2025. Ce bâtiment est composé d'une salle multifonctionnelle climatisée pouvant accueillir 175 personnes, d'une cuisine communautaire, de toilettes publiques et de douches. Initialement, ce site était occupé par l'église du village qui a dû être détruite pour faire place au centre communautaire. Cette décision a amené une certaine division au sein de la population. Afin de respecter le patrimoine culturel important associé à ce site, un élément architectural exposant les cloches de l'église a été intégré à la nouvelle construction (voir la photo suivante). La municipalité a également prévu d'instaurer des fresques racontant l'histoire du village pour son 100<sup>e</sup> anniversaire. Ces éléments culturels pourraient contribuer à améliorer le sentiment d'appartenance à

cet espace public (Beaudoin et col. 2019). De plus, ce bâtiment, équipé d'une génératrice, a été réfléchi afin de devenir un lieu de fraîcheur lors des canicules et un lieu de rassemblement en cas d'événement compromettant la sécurité publique, tel que des aléas climatiques extrêmes. Ce centre communautaire pourrait également servir de lieux pour l'organisation d'activités ou de services ponctuels, comme des cafés-rencontres, soupers communautaires, petits spectacles, etc. Il est prévu au plan de réaménagement que cet espace devienne un lieu rassembleur, offrant des activités de loisir variées. Les consultations citoyennes ont permis d'identifier le type d'activité à privilégier, soit une offre variée pour les familles, les enfants, les adolescents et les personnes aînées.

Photo 1 : Centre communautaire de Saint-Marcellin



Source : DSPu du CISSS du Bas-Saint-Laurent, 2025

### Impact sur la santé de la mise en place d'une offre d'activités au centre communautaire

Il est démontré que les activités de loisir sont essentielles pour mener une vie physiquement, socialement et culturellement active (St-Louis et col., 2022). En effet, celles-ci favorisent la santé globale et la qualité de vie, car elles facilitent les interactions sociales et contribuent à la santé mentale et physique des individus, notamment par la réduction du stress (Robitaille et col., 2021; Raymond et col., 2008). Le fait d'offrir à sa population des occasions de se réunir pour pratiquer des activités de loisir encourage les échanges entre les différentes générations, leur permet de tisser des liens, de développer un sentiment d'appartenance à leur communauté et de s'approprier l'espace public (St-Louis et col., 2022). D'ailleurs, les individus vivant seuls sont surreprésentés dans la municipalité de Saint-Marcellin (45,2 %) par rapport au reste de la MRC (38,5 %) (Statistique Canada, 2021). Ceux-ci pourraient particulièrement bénéficier de cette nouvelle offre de services de proximité.

Les bienfaits de ces activités sont nombreux et peuvent varier en fonction du sous-groupe de la population qui est ciblé. En ce qui concerne les familles, la littérature scientifique démontre que les activités parent-enfant favorisent les échanges et permettent de créer des liens significatifs entre adultes, tout en contribuant positivement au développement global des enfants et aux aptitudes parentales (Shah, 2015; Poissant, 2014; Hertzman, 2010; Kawachi et Berkman, 2003). À Saint-Marcellin, les couples avec enfants et les familles monoparentales représentent 19,1 % de la population (Statistique Canada, 2021). Ces activités permettent de créer un environnement social positif dans la communauté ainsi que de renforcer les relations familiales et l'entraide entre voisins. Les parents qui ont des rapports cordiaux et bienveillants avec les autres sont plus susceptibles de voir leurs enfants se développer adéquatement (Kawachi et Berkman, 2003). Des ateliers artistiques ou actifs

parent-enfant et des événements, comme une Fête de la famille ou des voisins, sont différents exemples d'activités favorables à la santé que peuvent organiser les municipalités.

Pour continuer, la santé et le bien-être des jeunes sont particulièrement influencés par l'offre d'activités d'une municipalité. À Saint-Marcellin, les enfants et adolescents âgés de 5 à 19 ans représentent approximativement 11,4 % de la population (Statistique Canada, 2021). Il est démontré que, pour ce sous-groupe, une offre suffisante qui respecte leurs préférences réduit l'isolement, la prévalence de comportements antisociaux et les coûts sociaux associés à la délinquance, tout en facilitant le développement de saines habitudes de vie (Tremblay et col., 2017). Les activités de loisir, particulièrement celles qui permettent le développement d'habileté et l'identification à des modèles, comme les moniteurs ou monitrices, permettent d'augmenter l'estime de soi des jeunes et d'améliorer leurs aptitudes sportives ou culturelles, ce qui contribue à un développement global positif (Tremblay et col., 2017).

À Saint-Marcellin, les 15 à 64 ans représentent 64,6 % de la population et les 65 ans et plus, 25,3 % (Statistique Canada, 2021). Chez les personnes adultes et âgées, les activités de loisir favorisent le vieillissement en santé, car elles permettent de rester physiquement, socialement et mentalement actif (Centre for Ageing Better, 2020; Raymond et col., 2008). Les endroits accueillant les activités doivent être entretenus et adaptés aux capacités des personnes âgées afin de susciter la confiance et favoriser la fréquentation à long terme (St-Louis et col., 2022).

Pour les municipalités de très petite taille, il est particulièrement important de travailler avec la population pour s'assurer que les activités rencontrent divers champs d'intérêt et conditions physiques. Dans le contexte de Saint-Marcellin, il sera d'autant plus important d'inclure le groupe qui était plus réfractaire à la destruction de

l'église afin de favoriser la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance envers le nouveau centre communautaire. La population de cette municipalité est légèrement moins nantie que celle du reste de la MRC, avec un revenu médian des ménages avant impôts de 56 400 \$ comparativement à 66 000 \$ pour la MRC (Statistique Canada, 2021). Il est alors important de veiller à offrir des activités à faible coût ou gratuitement, afin que toute la population puisse en bénéficier. Pour faciliter la mise en place d'activités de proximité, des partenariats entre la municipalité et des organisations locales variées, comme des organismes communautaires et de loisirs, des institutions d'enseignement, des établissements de santé, des organisations dédiées à la petite enfance, aux jeunes, aux personnes âgées, etc., pourraient être établies (St-Louis et col., 2022).

Ce nouveau centre d'intérêt à Saint-Marcellin pourrait engendrer une augmentation de l'achalandage au cœur du village. Bien que cela soit très positif pour la population, des préoccupations pour la sécurité piétonne et cycliste ont été soulevées par la population et l'équipe municipale. En effet, les personnes traverseront possiblement plus souvent la route 234 afin d'accéder aux nouvelles infrastructures municipales qui s'y retrouvent de part et d'autre. Les enfants inscrits aux camps de jour municipal semblent particulièrement à risque, car ils devront se déplacer entre les deux rives de la route dans le cadre de la future offre d'activités. En effet, ces derniers profitent des installations médiévales, du centre communautaire et d'un parc d'un côté de la route 234 et des locaux de l'édifice municipal (bibliothèque, toilettes, etc.) de l'autre. Des mesures gagneraient à être mises en place pour améliorer la sécurité au cœur du village. La section *Infrastructures favorisant la mobilité durable au cœur du village* aborde plus en détail cet enjeu.

Le tableau suivant décrit les déterminants de la santé touchés et leur effet sur la santé de la mise en place de cette future offre d'activités au centre communautaire.

**Tableau 1 : Déterminants de la santé touchés et effet sur la santé de la mise en place d'une offre d'activités au centre communautaire**

Projet municipal analysé	Déterminants de la santé touchés	Effet sur la santé
Mise en place d'une offre d'activités au centre communautaire	Sécurité et sentiment de sécurité	●
	Activité physique	●
	Sentiment d'appartenance	●
	Participation sociale	●
	Cohésion sociale	●
	Accès à des services	●

Légende : ● Effet positif sur la santé ● Effet incertain sur la santé ● Effet négatif sur la santé

## Recommandations

1. Développer une offre d'activités intergénérationnelles et familiales qui permettra aux jeunes et moins jeunes de pratiquer des loisirs ensemble;
2. Miser sur une variété d'activités (cognitives, sociales, culturelles et actives), organisées ou spontanées, qui permettront aux gens de socialiser entre eux;
3. Offrir des activités gratuites ou à faibles coûts afin de favoriser la participation d'un maximum de personnes;
4. Faire la promotion de l'offre d'activité sur le site Internet de la municipalité, sa page Facebook, le journal municipal ou à l'aide d'affiches dans les lieux d'intérêt.
5. Consulter périodiquement la population pour connaître leur degré de satisfaction et l'évolution de leurs intérêts et besoins.

## Parcs municipaux et espaces publics

En plein cœur de la forêt et des montagnes, le noyau villageois comporte malgré tout de grandes surfaces minéralisées et peu ombragées, comme le terrain de l'édifice municipal et du centre communautaire (voir photo 2). Dans sa planification, la municipalité souhaite verdifier ces lieux afin d'augmenter leur attrait et les endroits ombragés. De plus, les consultations publiques de 2023 ont permis d'identifier un manque d'infrastructures extérieures et sportives, particulièrement pour les

personnes adolescentes. Actuellement, les infrastructures disponibles au cœur du village sont les modules de jeux et le pavillon de jardin dans le parc municipal. Pour répondre au besoin, la municipalité planifie le développement d'une nouvelle infrastructure sportive extérieure sur le terrain vacant à l'arrière de l'édifice municipal (voir photo 3). Enfin, pour guider la municipalité dans l'amélioration du parc, le plan d'amélioration des parcs et des équipements récréatifs et sportifs (PAPERS) est disponible.

Photo 2 : Stationnement de l'édifice municipal et du nouveau centre communautaire



Source : DSPu du CISSS du Bas-Saint-Laurent, 2025

Photo 3 : Cour arrière de l'édifice municipal



Source : DSPu du CISSS du Bas-Saint-Laurent, 2025

### Impact sur la santé de l'amélioration du parc municipal et de l'ajout d'espaces publics

Les parcs et espaces verts sont des lieux privilégiés pour les activités récréatives, car ils contribuent à une vie communautaire de qualité (Bouchard-Bastien et col., 2020). En effet, ces lieux de rencontre offrent des occasions de socialiser et de s'impliquer dans la communauté autant pour les personnes âgées, les adolescentes, les adultes et les familles. Cela favorise la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance pour tous les groupes de la population (Bouchard-Bastien et col., 2020). Les parcs et espaces verts ont aussi des bienfaits sur la santé physique et mentale. En effet, ils favorisent la réduction du stress et des symptômes de dépression grâce à l'augmentation de la pratique d'activité physique et des contacts sociaux qu'ils peuvent engendrer (Beaudoin et col., 2019). D'autre part, il est démontré que l'ajout d'espaces verts, la préservation de la végétation et la diminution des surfaces minéralisées dans les cœurs des villages aident à la création de milieux de vie agréables et durables (Bouchard-Bastien et col., 2020). Le verdissement des lieux publics comporte donc de nombreux bienfaits sur la santé humaine et environnementale. Ils favorisent l'adaptation aux changements climatiques, en amenant plus d'ombrage pour faire face à la chaleur ou en augmentant la capacité de drainage des terrains municipaux face aux inondations (Demers-Bouffard, 2021). En plus des espaces verts, l'accès public au refuge fraîcheur du centre communautaire permettra de favoriser la résilience de la communauté pour surmonter les épisodes de chaleurs qui seront de plus en plus nombreux dans la région (Gouvernement du Québec, 2023). Par ailleurs, la végétation choisie doit être bien entretenue et être visuellement attrayante afin de favoriser le sentiment de sécurité (Kimic et Polko, 2022). De plus, pour qu'ils

puissent apporter de l'ombre et de la fraîcheur, il est recommandé de choisir des espèces d'arbres qui ont une densité de feuillage importante lorsque mature, non allergènes et résilientes aux changements climatiques et aux infestations (INSPQ, 2021; Nature Québec, 2024). Plusieurs recommandations à cet égard figurent dans le guide [Implanter des trames vertes, actives et inclusives à l'échelle municipale](#).

Concernant les espaces publics, comme les infrastructures extérieures à vocation récréative, il est démontré que leur accessibilité est un facteur déterminant de la pratique régulière d'activité physique, particulièrement chez les personnes âgées et celles vivant avec une incapacité (Robitaille et col., 2021). D'ailleurs, l'activité physique de loisir, surtout lorsque pratiquée en groupe, encourage les interactions sociales et contribue à une meilleure santé mentale et au bien-être, pour toute la population (Doré, 2015). Différents types d'infrastructures peuvent attirer différents types de clientèle (Beaudoin et col., 2019). Par exemple, les aires de jeux plaisent plus aux enfants, alors que les aires moins aménagées attirent davantage les adolescents et les adultes. Les personnes âgées, quant à elles, sont plus nombreuses à fréquenter les sentiers de marche. Quant aux terrains de sport, ils seront plus utilisés par les jeunes.

Afin de maximiser l'utilisation et les bienfaits sur la santé des parcs et des espaces publics, il est recommandé de rendre leurs points d'accès bien identifiés, bien éclairés et universellement accessibles (Beaudoin et col., 2019). Le [Guide d'analyse de l'expérience inclusive en parc urbain](#) de l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées propose plusieurs pistes d'actions. Du

mobilier, comme des bancs, des supports pour les vélos, des fontaines, des tables à pique-nique, etc., pourrait y être installé afin de favoriser l'utilisation des lieux et le sentiment de sécurité de la population. En plus de ces stratégies d'aménagement, animer les lieux et y planifier des activités variées pour toutes les générations permettraient de maximiser leur utilisation (Beaudoin et col., 2019). Par exemple, des événements sportifs, une fête des récoltes, des journées thématiques destinées à des activités ou à des groupes spécifiques (ex. : Club des 50+, parents-enfants) peuvent être organisés. Des groupes réguliers peuvent aussi être encouragés, comme un club de marche ou des activités de type « cardio-poussette » (Beaudoin et col., 2019). Afin d'offrir des aménagements adaptés aux besoins réels et d'en maximiser l'utilisation et l'acceptabilité sociale, il est important d'évaluer l'intérêt

de la population (Beaudoin et col., 2019). Cela permettra de déterminer le type d'infrastructure répondant aux besoins des différents groupes de la communauté. De plus, les espaces publics mis en place devront être inclusifs et accessibles gratuitement ou à faible coût pour la population locale, afin d'en faire profiter au plus grand nombre. Comme mentionné précédemment, une augmentation de l'utilisation de ces espaces publics pourrait augmenter l'achalandage au village et affecter la sécurité lors des déplacements.

Le tableau suivant décrit les déterminants de la santé touchés et l'effet sur la santé de l'amélioration du parc municipal et de l'ajout d'espaces publics au cœur du village.

**Tableau 2 : Déterminants de la santé touchés et effet sur la santé de l'amélioration du parc municipal et de l'ajout d'espaces publics au cœur du village**

Projet municipal analysé	Déterminants de la santé touchés	Effet sur la santé
Amélioration du parc municipal et ajout d'espaces publics au cœur du village	Sécurité et sentiment de sécurité	●
	Activité physique	●
	Sentiment d'appartenance	●
	Participation sociale	●
	Cohésion sociale	●
	Accès à des services	●

Légende : ● Effet positif sur la santé ● Effet incertain sur la santé ● Effet négatif sur la santé

## Recommandations

1. Ajouter des éléments de verdissement qui apporteront fraîcheur et convivialité aux espaces publics, en tenant compte des bonnes pratiques pour le choix des espèces végétales;
2. Continuer de mettre en œuvre les recommandations du plan d'amélioration des parcs et des équipements récréatifs et sportifs (PAPERS);
3. Concevoir et maintenir des lieux publics adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite. Voir guide : [Guide d'analyse de l'expérience inclusive en parc urbain de l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées](#)
4. Installer un accès à une fontaine d'eau extérieure et disposer du mobilier urbain (bancs, tables à pique-nique, supports à vélo, poubelles) sur le terrain de l'édifice municipal lorsque les infrastructures y seront développées;
5. Éclairer les parcs municipaux en soirée pour favoriser leur utilisation et renforcer le sentiment de sécurité de ses usagers et usagères;
6. Animer les lieux en organisant avec la population des événements gratuits ou à faible coût dans les parcs et espaces publics, pendant les 4 saisons;
7. Adopter une approche participative pour la conception des projets, comme le choix du type d'infrastructure pour le terrain de l'édifice municipal, qui permet de prendre en considération l'âge et les besoins de toute la communauté.

## Infrastructures favorisant la mobilité durable au cœur du village (route 234)

Comme mentionné précédemment, les nouveaux projets d'aménagement pourraient engendrer une augmentation de la circulation au cœur du village. L'une des caractéristiques majeures du village de Saint-Marcellin est sa division par la route régionale 234, l'unique lien routier accessible à l'année vers le centre urbain (photo 4). Cet accès est de plus en plus utilisé pour le transport de personnes et de marchandises. Son débit journalier moyen annuel a augmenté de 15 % depuis les 20 dernières années, pour atteindre 1190 déplacements par jour, en 2024 (Ministère des Transports et de la Mobilité durable, 2025). Le plan de mobilité durable et les consultations publiques révèlent des préoccupations importantes en lien avec la sécurité et le faible sentiment de sécurité aux abords de cette route. La perception de vitesse des camions lourds transportant du bois semble

particulièrement préoccupante. Bien que les voies d'accotement soient larges et qu'une bordure en béton ait été ajoutée devant le centre communautaire à l'été 2025 (voir photo 5), il n'y a aucun trottoir ou piste cyclable dans le village. De plus, la limite de vitesse passe de 90 à 50 km/h et, selon les échos du milieu, les conducteurs et conductrices semblent avoir tendance à ne pas la respecter. Le fait que cette zone se situe au sommet d'une colline, l'absence d'obstacle visuel et la courte distance du tronçon de 50 km/h pourrait favoriser le maintien d'une vitesse de croisière plus élevée. Cela est préoccupant pour la sécurité des Marcellinois et Marcellinoises, qui traverseront probablement plus souvent à pied la route 234 afin d'accéder aux infrastructures municipales. La planification municipale prévoit alors d'améliorer le potentiel de la mobilité durable au cœur du village.

Photo 4 : Noyau villageois de Saint-Marcellin, tronçon de 50 km/h



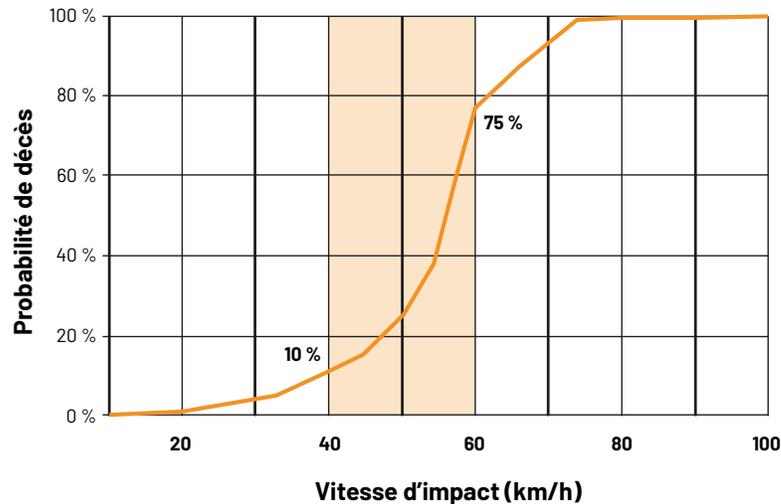
Source : Municipalité de Saint-Marcellin, 2023.

## Impact sur la santé de l'ajout d'infrastructures favorisant la mobilité durable (route 234)

Il est démontré que l'un des principaux facteurs nuisant à la sécurité lors des déplacements actifs est la vitesse des automobilistes, car celle-ci augmente les risques de collisions et leur gravité (Gouvernement du Québec, 2015a). De plus, la probabilité de décès en cas d'impact s'accroît fortement avec l'augmentation de la vitesse, surtout lorsqu'elle dépasse 50 km/h, comme le démontre la figure suivante. Cela peut s'expliquer par la diminution du champ de vision périphérique des automobilistes et l'augmentation de la distance d'arrêt (Gouvernement

du Québec, 2015a). En effet, plus la vitesse est grande, moins les individus derrière le volant sont disposés à identifier efficacement les obstacles et à y réagir rapidement. La perception d'une vitesse routière excessive par la population locale peut avoir un impact négatif sur sa qualité de vie. En effet, cela contribue à réduire leur sentiment de sécurité lors des déplacements, particulièrement chez certains sous-groupes, comme les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les enfants (Gouvernement du Québec 2015b).

Figure 4 : Probabilité de décès pour un piéton selon la vitesse d'impact



Source : Gouvernement du Québec, 2015b

Il est démontré que les automobilistes adaptent leur vitesse de circulation à leur environnement visuel (Gouvernement du Québec, 2015b; Bellalite, 2011). L'affichage à lui seul ne garantit pas le respect de la vitesse permise et peut envoyer un message contradictoire à celui qu'envoie l'environnement bâti. Par exemple, un milieu non aménagé qui offre une large perspective et qui semble peu propice à accueillir d'autres modes de transport, comme c'est particulièrement le cas vis-à-vis le centre communautaire (voir la photo ci-après), envoie le message qu'il est sécuritaire et acceptable d'adopter une vitesse plus rapide que 50 km/h malgré la limite affichée (Gouvernement du Québec, 2015b; Bellalite, 2011). Dans le noyau villageois de Saint-Marcellin, modifier l'aménagement autour de cette route afin que les automobilistes comprennent rapidement le comportement qui est attendu de leur part favorisera une baisse de leur vitesse de circulation et donc les risques de blessures graves et de décès pour les usagers vulnérables (Tefft, 2013). Les aménagements qui influencent cette perception et occasionnent une sensation de vitesse sont démontrés efficaces pour inciter les automobilistes à ralentir (Gouvernement du Québec, 2015a). Par exemple, de la végétation dans les cours avant des bâtiments, des aménagements en bord de rue, des boîtes à fleurs, ou encore des bollards peuvent diminuer la sensation de largeur de la voie (Gouvernement du Québec, 2015a). L'aménagement paysager et le mobilier urbain permettent ainsi de différencier et caractériser l'espace partagé qui devient plus dense, plus vivant et

donc plus achalandé d'un secteur. (Gouvernement du Québec, 2015b).

La plantation d'arbres en bord de route, comme dans la nouvelle bordure devant le centre communautaire (photo 5), devrait être encouragée non seulement pour diminuer la perception de largeur, mais également pour augmenter le couvert d'ombre. Il semble aussi pertinent d'ajouter de l'éclairage aux abords de la route pour améliorer la visibilité, comme le propose le plan de mobilité durable de Saint-Marcellin. Il suggère aussi de mettre en place des stratégies de sensibilisation aux bonnes pratiques de déplacement et à la vitesse, comme des radars pédagogiques, à des moments clés (MTMD, 2025b). De l'affichage aux entrées du village pourrait être ajouté afin de sensibiliser les automobilistes au fait que cette zone est fréquentée et partagée par d'autres modes de transport. En plus des bienfaits sur la sécurité, ces mesures permettront d'améliorer l'esthétique de la zone, de favoriser la fréquentation des infrastructures du village et d'encourager la pratique d'activité physique, notamment pour les déplacements. En effet, il est démontré qu'un environnement de qualité, sécuritaire, verdoyant, bien éclairé et accessible pour toute la population favorise le sentiment d'appartenance et l'utilisation des infrastructures municipales (St-Louis et col., 2022). Cela permet aussi d'augmenter la sécurité et le sentiment de sécurité de la population, particulièrement des personnes âgées, le jour comme la nuit (Bouchard-Bastien, 2020; Audate, 2023).

Photo 5 : Route 234 entre l'édifice municipal et le centre communautaire



Source : DSPu du CISSS du Bas-Saint-Laurent, 2025

Le tableau suivant résume les déterminants de la santé susceptibles d'être influencés par l'ajout de mesure de mitigation de la vitesse sur la route 234.

**Tableau 3 : Déterminants de la santé touchés et effet sur la santé de l'ajout d'infrastructures favorisant la mobilité durable au cœur du village (route 234)**

Projet municipal analysé	Déterminants de la santé touchés	Effet sur la santé
Ajout d'infrastructures favorisant la mobilité durable au cœur du village (route 234)	Sécurité et sentiment de sécurité	●
	Activité physique	●
	Sentiment d'appartenance	●

Légende : ● Effet positif sur la santé ● Effet incertain sur la santé ● Effet négatif sur la santé

## Recommandations

1. Ajouter des bacs à fleurs ou des bollards, en bord de route entre l'édifice municipal et le centre communautaire pour réduire la perception de largeur et délimiter la voie d'accotement en période estivale. À vérifier avec le MTMD;
2. Encourager la plantation d'arbres en bord de route, comme dans la bordure en face du centre communautaire et sur les terrains privés au noyau villageois;
3. Mettre en œuvre des interventions du plan de mobilité durable de Saint-Marcellin :
  - a. Mettre en place des stratégies de sensibilisation à la vitesse à des moments stratégiques, comme installer un radar de vitesse au début de la période des camps de jour (vérifier avec le MTMD);
  - b. Sensibiliser la population aux bonnes pratiques lors des déplacements :
    - i. Port d'équipement réfléchissant, lumineux et visible, [voir ce guide de la Société d'assurance automobile du Québec](#);
    - ii. Partage sécuritaire de la rue pour tous, [voir ce guide du MTMD](#);
  - c. Ajouter de l'éclairage aux abords de la route 234, particulièrement vis-à-vis l'édifice municipal et le centre communautaire;
4. Ajouter de l'affichage municipal aux deux entrées du village et près des infrastructures municipales pour identifier les lieux et accueillir les visiteurs.

## Aménagements et activités au lac Noir

Les paragraphes suivants abordent les effets anticipés sur la santé de l'ajout et de l'amélioration des espaces publics et infrastructures favorisant la mobilité durable au lac Noir ainsi que du développement des activités nautiques. Des recommandations sont proposées pour les deux thématiques.

### Espaces publics et infrastructures favorisant la mobilité durable

Le lac Noir est un secteur de villégiature d'intérêt à Saint-Marcellin. Il accueille 94 % des habitations de la municipalité et 59 % de celles-ci sont des résidences permanentes (Plan de développement de Saint-Marcellin, 2024). Il est aussi le seul lac qui offre un accès municipal gratuit à un lieu de baignade et à un débarcadère public dans la MRC de Rimouski-Neigette. Au courant des dernières années, des espaces publics ont été développés,

tel que le sentier de l'étang vernal, une tour d'observation et une zone d'hébertisme. D'autres projets sont planifiés, comme un nouveau sentier pédestre et la poursuite de l'amélioration du parc municipal. La figure suivante illustre l'emplacement des infrastructures ou espaces publics existants (en bleu), ceux planifiés (en orange) ou à améliorer (en rose).

Figure 5 : Carte des infrastructures existantes, projetées et à améliorer au lac Noir



Légende : ● Infrastructures existantes depuis l'été 2024 ou 2025 ● Infrastructures projetées ● Infrastructures à améliorer

Figure adaptée du Géoportail de santé publique, INSPQ, 2025.

## Impact sur la santé de l'ajout et de l'amélioration des espaces publics et infrastructures favorisant la mobilité durable

La sécurité et le sentiment de sécurité lors des déplacements autour du lac Noir sont des problématiques qui ont été identifiées lors des consultations et des visites sur le terrain. Particulièrement lors de la période estivale, les résidents et résidentes du secteur voient la circulation augmenter. En effet, les personnes souhaitant profiter de leur résidence secondaire et celles amatrices d'activités nautiques sont plus nombreuses à visiter les lieux. La route est alors partagée par la population locale et touristique qui emprunte des modes de transports variés, comme la marche, le vélo, la voiture ainsi que divers types de véhicules tout-terrain motorisés. Il est possible de penser que les projets d'espaces publics et leur promotion amèneront une augmentation de l'achalandage au lac Noir et ainsi une diminution de la sécurité et du sentiment de sécurité lors des déplacements. Cela pourrait créer des tensions sociales en raison de possibles conflits d'usage de la route ou par l'augmentation de l'achalandage de cette zone paisible. Inversement, cette dynamisation pourrait améliorer la vigilance de la population lors de ses déplacements et favoriser le sentiment d'appartenance au milieu.

Il est démontré que certaines stratégies d'aménagement sont efficaces pour améliorer la sécurité et favoriser le partage de la route entre les différents modes de transport. Pour le secteur du lac Noir, en plus des mesures préconisées précédemment en matière de sécurité au cœur du village, il semble pertinent de porter une attention particulière à l'amélioration de la visibilité des espaces publics. Une amélioration de leur visibilité permettrait la détection plus rapide des obstacles imminents et de s'orienter plus facilement (Bouchard-Bastien et col., 2020). Pour y arriver, la municipalité pourrait améliorer l'éclairage, particulièrement dans la zone du parc municipal et des sentiers pédestres. Le stationnement du parc et les entrées des sentiers gagneraient aussi à être plus visibles. En effet, il n'y a aucune indication annonçant les lieux d'intérêt, à l'exception de l'affiche à l'entrée du lac Noir annonçant le parc. De plus, lorsque

les stationnements sont pleins (six places pour le parc et deux places pour le sentier de l'étang vernal), les gens se stationnent en bord de route. Cela peut réduire la visibilité des piétons et des personnes qui préparent leur équipement pour leur sortie au lac (ex. : une personne qui gonfle sa planche à pagaie au bord de la route). Il pourrait alors être pertinent d'ajouter de l'affichage afin d'identifier une zone de stationnement d'un côté de la rue seulement. Cela permettrait de guider le stationnement sur rue du côté du lac, limitant ainsi le nombre de personnes ayant à traverser. Ce genre d'aménagement pourrait être réfléchi pour tous les espaces publics autour du lac Noir.

Afin d'encourager les riverains et riveraines à accéder aux espaces publics de façon active, des supports à vélo pourraient y être installés. Des panneaux de signalisation, rappelant que le chemin est partagé par plusieurs modes de transport, pourraient être ajoutés à la hauteur du parc municipal et des futurs lieux d'intérêt. Cela permettra de rendre les déplacements plus sécuritaires, de favoriser le partage de la route et d'encourager la pratique d'activité physique de toute la population (Vélo Québec, 2019). Offrir des lieux inclusifs, sécuritaires et accessibles pour toute la population favorise l'équité, le vieillissement en santé et la résilience des communautés (St-Louis, 2021).

Photo 6 : Entrée du sentier de l'étang vernal



Source : DSPu du CISSS du Bas-Saint-Laurent, 2025

Photo 7 : Stationnement plein au parc municipal du lac Noir



Source : DSPu du CISSS du Bas-Saint-Laurent, 2025

Le tableau suivant décrit les déterminants de la santé touchés et l'effet sur la santé de l'ajout et de l'amélioration des espaces publics et infrastructures favorisant la mobilité durable au lac Noir.

**Tableau 4 : Déterminants de la santé touchés et effet sur la santé de l'ajout et de l'amélioration des espaces publics et infrastructures favorisant la mobilité durable**

Projet municipal analysé	Déterminants de la santé touchés	Effet sur la santé
Ajout et amélioration des espaces publics et infrastructures favorisant la mobilité durable	Sécurité et sentiment de sécurité	●
	Activité physique	●
	Sentiment d'appartenance	●
	Cohésion sociale	●

Légende : ● Effet positif sur la santé ● Effet incertain sur la santé ● Effet négatif sur la santé

## Recommandations

1. Améliorer l'éclairage sur le chemin du lac Noir Nord, particulièrement dans la zone du parc municipal et des sentiers;
2. Augmenter la visibilité de tous les lieux d'intérêt avec de l'affichage à partir de la route afin qu'ils soient facilement et rapidement identifiables;
3. Identifier des zones de stationnement avec de l'affichage, sur un seul côté de la route pour les sentiers, le parc, la tour d'observation et la zone d'hébertisme;
4. Ajouter de la signalisation sur le chemin du lac Noir Nord, par exemple dans la zone du parc, pour rappeler que la route est partagée par divers modes de transport;
5. Sensibiliser la population au partage de la route et aux bonnes pratiques pour la sécurité routière, sur les réseaux sociaux ou le journal de la municipalité, par exemple. Voir les recommandations en lien avec la sensibilisation de la section sur la route 234;
6. Ajouter des supports à vélo aux entrées de tous les espaces publics;
7. Animer les espaces publics en organisant des événements gratuits ou à faible coût avec la population riveraine, pendant les 4 saisons.

## Activités nautiques

En plus des espaces publics et infrastructures favorisant la mobilité durable au lac Noir, la municipalité envisage d'offrir de la location d'équipements nautiques non motorisés, comme des kayaks, planches à pagaie, etc. Ce service gratuit sera géré par la municipalité avec le réseau de centrales de prêt d'équipement [Circonflexe](#). L'équipement sera entreposé au parc municipal du lac Noir dans une remise barrée. Au moment de la location, les bénéficiaires du service recevront le code du cadenas afin d'accéder à l'équipement.

La municipalité souhaite aussi agir sur le maintien de la qualité de l'eau et de la bande riveraine du lac Noir qui est actuellement bonne. Afin d'y arriver, une station de lavage

d'embarcation sera aménagée sur un terrain vacant dans le cœur du village (voir figure 3). Celle-ci sera accessible pour tous types d'embarcations, incluant les embarcations motorisées, mais elle se situera à 5 km du lac Noir. Ce service est jugé essentiel par la communauté de Saint-Marcellin, qui a évoqué des craintes en lien avec la dégradation de la santé du lac Noir. Certaines personnes mentionnent toutefois que cette station de lavage, éloignée du débarcadère faute d'espace et d'eau courante, pourrait décourager les personnes à l'utiliser et ainsi nuire à la santé du lac. La municipalité veut donc développer une offre d'activités de sensibilisation sur la santé des lacs.

## Impact sur la santé du développement de l'offre de services en lien avec les activités nautiques

algré les nombreux bénéfices du projet de prêt d'équipement, certains acteurs et actrices du milieu s'inquiètent pour la sécurité des personnes qui loueront une embarcation et qui ne sont pas nécessairement familières avec la sécurité nautique. De plus, la zone

débarcadère pour la mise à l'eau et la zone de baignade ne sont pas surveillées au lac Noir. Cette nouvelle offre de service non supervisée pourrait accentuer les risques d'accidents ou de noyades. Il est reconnu que les décès par noyade en milieu riverain sont souvent attribuables

à des comportements individuels, comme le fait de ne pas connaître les risques, de surestimer ses capacités et d’agir sans réfléchir aux conséquences. Selon les données du Centre canadien de recherche sur la prévention de la noyade, 28 % des décès reliés à l’eau se sont produits dans des lacs et des étangs, pour la période de 2011 à 2015 au Québec (Centre canadien de recherche sur la prévention de la noyade, 2018). Il est alors important d’informer la population sur les accidents et risques de la pratique d’activités récréatives en milieu riverain pour améliorer sa sécurité. Un [guide de la Société de sauvetage](#) propose des lignes directrices pour la mise en place de mesures favorisant l’utilisation sécuritaire des lieux de baignades en milieux riverains. En plus de la sensibilisation individuelle et de la réglementation, l’aménagement d’un espace public invitant, bien entretenu, sécuritaire et propre favorise son utilisation, et ce, de façon sécuritaire (Beaudoin et col., 2019).

Concernant la qualité du milieu, le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) note qu’une dégradation de la bande riveraine peut mener au développement d’algues et de plantes aquatiques, dont les algues bleu-vert ainsi qu’à une dégradation de la qualité de l’eau (MELCCFP, 2012). La qualité de l’eau peut aussi être affectée par la présence de coliformes fécaux et parasites engendrant des risques pour la santé, comme des infections aux yeux et oreilles, des troubles gastro-intestinaux et des problèmes cutanés, tels que la dermatite du baigneur (MELCCFP, 2010). De plus, des conséquences socioéconomiques peuvent être appréhendées pour la population, comme la perte

d’usages récréatifs dans leur milieu et une diminution de la valeur marchande des propriétés (MELCCFP, 2010). Une dégradation de la qualité de l’eau pourrait également nuire à la cohésion sociale en raison de frustrations liées aux impacts environnementaux et sociaux.

De plus, cette nouvelle offre de service pourrait influencer la cohésion sociale entre la population riveraine et les personnes à la recherche d’une activité nautique gratuite. Ces dernières seront potentiellement de plus en plus nombreuses à fréquenter ce lieu public, auparavant paisibles. D’un côté, cela pourrait engendrer des frustrations si les règlements sur la sécurité et le lavage d’embarcation ne sont pas bien compris ou appliqués. En revanche, cette augmentation dans la vitalité du milieu pourrait favoriser la cohésion sociale et le sentiment d’appartenance à la communauté. Cette offre permettra aussi de favoriser l’équité dans l’accès à des activités de plein air. Enfin, il est reconnu que les changements climatiques amèneront une augmentation de la fréquence et de l’intensité des épisodes de chaleur, pour le Bas-Saint-Laurent et la MRC de Rimouski-Neigette (Gouvernement du Québec, 2023; Turgeon-Pelchat et col., 2023). Dans une optique d’adaptation équitable aux changements climatiques et de résilience, il est pertinent d’offrir gratuitement des accès publics à des plans d’eau récréatifs de qualité pour permettre à tous de se rafraîchir (Gouvernement du Québec, 2023).

Le tableau suivant décrit les déterminants de la santé touchés et l’effet sur la santé du développement de l’offre de services en lien avec les activités nautiques.

**Tableau 5 : Déterminants de la santé touchés et effet sur la santé du développement de l’offre de services en lien avec les activités nautiques**

Projet municipal analysé	Déterminants de la santé touchés	Effet sur la santé
Développement de l’offre de services en lien avec les activités nautiques (station de lavage et location d’embarcation)	Sécurité et sentiment de sécurité	●
	Activité physique	●
	Sentiment d’appartenance	●
	Cohésion sociale	●
	Accès à des services	●

Légende : ● Effet positif sur la santé ● Effet incertain sur la santé ● Effet négatif sur la santé

## Recommandations

1. Inclure un guide d’utilisation et de règlements à respecter pour la location des équipements. Idéalement, une personne devrait être disponible pour expliquer les consignes au moment de la location;
2. Afficher les règlements et les bonnes pratiques d’utilisation des embarcations en location directement sur la remise qui les héberge au lac Noir;
3. Sensibiliser la population aux risques des activités nautiques dans des environnements peu ou non supervisés en offrant périodiquement des activités de sensibilisation, voir [ce guide de la Société de sauvetage](#);

4. Maintenir dans le temps la gratuité de la location d'équipement pour favoriser, sans égard au revenu, l'accès aux loisirs de plein air et le droit à la fraîcheur;
5. Aménager un lieu de baignade sécuritaire, en suivant les recommandations du [guide de la Société de sauvetage](#);
6. Mettre en place une politique d'utilisation de la station de lavage d'embarcations et la promouvoir sur le site Web de la municipalité, sa page Facebook, le journal municipal et à l'aide d'affiches sur les lieux fréquentés, comme au parc municipal du lac Noir;
7. Sensibiliser la population périodiquement aux stratégies de préservation de la qualité de l'eau du lac. Le [Regroupement des organismes de bassins versants du Québec](#) pourrait être consulté ou impliqué.

## Soutien à la participation citoyenne

À Saint-Marcellin, les comités citoyens, la communauté, l'équipe municipale et les organismes participent ensemble au développement de l'offre d'activités et à la vie communautaire du village. Dans ce milieu dynamique, la participation citoyenne a donc beaucoup de potentiel pour le développement de projets municipaux. En effet, le fort sentiment d'appartenance à la communauté et l'implication déjà bien présente des groupes citoyens démontrent que cette pratique est ancrée. Toutefois, les consultations publiques réalisées en 2023 ont mis en lumière un essoufflement des ressources bénévoles malgré le désir de continuer de mettre de l'énergie dans le développement de ce milieu de vie. Le soutien à la participation citoyenne a alors été identifié par la municipalité comme champ d'action pour sa planification. Cela serait particulièrement bénéfique pour le développement de services de proximité dans le village. D'ailleurs, en janvier 2024, des Marcellinois et des Marcellinoises, accompagnées de la MRC de Rimouski-Neigette, ont mis en place un comité afin de réfléchir à un

projet de coopérative de consommateurs. Celle-ci pourrait regrouper des services comme une buvette, un café-sandwichs, une petite scène de spectacles ou une épicerie fine. Ces personnes souhaitent que ce projet se base sur une structure de gouvernance démocratique favorisant la participation citoyenne. Il pourrait alors être intéressant d'explorer le potentiel de la subsidiarité horizontale (voir sa description à la page 11) pour ce projet.

Le concept de subsidiarité horizontale est déjà familier pour la communauté de Saint-Marcellin. En effet, le projet de jardin communautaire sur un terrain prêté gratuitement par la municipalité (voir figure 3 à la page 12) est géré par et pour la communauté. Ce projet ne cesse de grandir, grâce à l'implication de la population et au soutien de l'équipe municipale pour la recherche de financement ainsi que le partage de leurs ressources, comme leurs locaux et leurs équipements. Cette confiance mutuelle entre les deux groupes pourrait être favorable à la mise en place d'autres projets basés sur ce type de gestion partagée.

### Impact sur la santé du soutien de la participation citoyenne

Le fait d'encourager la participation citoyenne et de reconnaître son importance dans une communauté contribue à la santé et à la qualité de vie. En effet, cette pratique aide les personnes à se donner un rôle dans la société, à développer ses liens sociaux et à favoriser son sentiment d'appartenance et son estime de soi (OMS, 1999; van Kemenade, 2003). Cela contribue à augmenter la cohésion sociale de la population, ce qui est bénéfique pour la santé mentale de tous, notamment des personnes moins favorisées socialement ou matériellement (St-Louis et col., 2021). Pour les personnes âgées, il est démontré que la participation citoyenne contribue au ralentissement du déclin cognitif et fonctionnel, favorise la diminution de la consommation de médicaments et des symptômes dépressifs en plus d'améliorer la perception de l'état de santé et du bien-être (Raymond et col. 2008). Elle leur permet de se garder actives, diminuant ainsi le risque de certaines maladies cardiovasculaires et cognitives (Kawachi et Berkman, 2001; Michael et col. 2001; Sinclair et col., 2014; St-Louis et col., 2022). De plus, les services bénévoles rendus par les personnes âgées sont essentiels au bien-être d'une communauté (Raymond et col., 2008). Leur participation aux conseils et comités municipaux est

un bon moyen pour stimuler leur implication dans la vie communautaire (Raymond et col., 2008).

Une offre d'activités et services variés incite davantage les personnes à s'impliquer bénévolement (St-Louis et col., 2022). Les infrastructures municipales, comme un parc, un centre communautaire ou une bibliothèque, sont des lieux qui favorisent la participation citoyenne. À Saint-Marcellin, l'idée de développer un nouveau service de coopérative pourrait offrir une occasion différente de s'impliquer. De plus, cela viendrait combler un manque d'accès à certaines ressources, comme un commerce d'alimentation, contribuant ainsi à la santé de la population, notamment celle plus âgée (Raymond et col., 2008; St-Louis et col., 2022). En plus de stimuler les contacts sociaux et la confiance envers son voisinage, ce genre d'offre de services peut apporter des bénéfices socioéconomiques importants pour la municipalité (Levasseur et col., 2015; St-Louis et col., 2022). Enfin, tous les bénéfices que peuvent apporter la participation citoyenne sur la cohésion sociale, le sentiment d'appartenance et l'accès à des services de

proximité favorisent également la capacité d'adaptation et la résilience de la population face aux changements climatiques (Demers-Bouffard, 2021).

Toutefois, il est important de veiller à ne pas épuiser les personnes qui s'impliquent, tel que cela a été mentionné lors des consultations. Des stratégies peuvent être mises en place par les municipalités pour encourager et pérenniser cette participation. Il est démontré que de créer des expériences de bénévolat plaisantes, respectueuses et qui produisent des résultats, le tout dans un environnement sécuritaire et organisé, favorise le maintien des efforts bénévoles (Lu et col. 2021). Le fait d'offrir aux bénévoles de la formation simple et concise, de leur permettre de s'exprimer ou de donner leur avis sur le projet et de leur offrir du soutien administratif peut aussi favoriser leur implication (Lu et col. 2021; Stathi et col. 2021). Par exemple, organiser une journée thématique annuelle s'articulant autour de la Journée internationale des aînés pourrait permettre de célébrer la place et la contribution de ce groupe au sein de la communauté et d'encourager d'autres groupes à faire de même (Raymond et col. 2008).

Pour terminer, le concept de subsidiarité horizontale décrit précédemment pourrait être une stratégie efficace afin de mettre de l'avant les forces de cette communauté. Ce concept permet, entre autres, de rapprocher les citoyens des décisions ainsi que de favoriser leur engagement, leur sentiment d'appartenance et leur pouvoir d'agir (EspaceMuni, 2025). Ce modèle de gouvernance démocratique propose que la municipalité partage ses responsabilités et ses ressources avec les groupes de citoyens désirant s'impliquer, ce qui est déjà pratique courante à Saint-Marcellin (ex. : jardin communautaire)(Perlo, 2014). Afin de faciliter la gestion de ce type de projet dans un petit milieu, il peut être envisagé de créer un organisme à but non lucratif (OBNL), indépendant de la municipalité. Par exemple, à Saint-Marcellin, la municipalité serait responsable de gérer les ressources matérielles, comme ses infrastructures et son matériel, tandis que les personnes citoyennes, et possiblement un OBNL, s'occuperaient de la planification et de la gestion des services et activités.

Le tableau suivant résume les déterminants de la santé touchés et l'effet sur la santé du soutien de la participation citoyenne à Saint-Marcellin.

**Tableau 6 : Déterminants de la santé touchés et effet sur la santé du soutien de la participation citoyenne**

Projet municipal analysé	Déterminants de la santé touchés	Effet sur la santé
Soutien de la participation citoyenne	Cohésion sociale	●
	Participation sociale	●
	Sentiment d'appartenance	●
	Accès à des services	●

Légende : ● Effet positif sur la santé   ● Effet incertain sur la santé   ● Effet négatif sur la santé

## Recommandations

1. Offrir des occasions de bénévolat souples afin d'accommoder les personnes qui ne peuvent pas nécessairement s'engager à long terme ou de manière prévisible;
2. Élaborer des stratégies pour encourager les personnes à continuer de s'impliquer et à en recruter de nouvelles, comme en offrant de la formation pour les bénévoles, des activités de reconnaissance (ex. : journée thématique annuelle, activités ponctuelles, etc.) ou d'autres avantages sociaux;
3. Soutenir les initiatives citoyennes en prêtant des ressources matérielles et administratives ainsi qu'en minimisant les obstacles réglementaires (exemple : accès autonome et gratuit aux locaux et équipements de la municipalité);
4. Cibler des projets qui peuvent être réfléchis et gérés par des personnes citoyennes. Le jardin communautaire est un exemple inspirant où le pouvoir est partagé entre la municipalité et la communauté. À plus grande échelle, ce mode de gestion démocratique pourrait être reproduit pour la gestion du centre communautaire ou l'idée de coopérative de consommateurs. Il pourrait être envisagé de créer un OBNL afin de favoriser le partage des tâches de gestion et autres responsabilités.

## Service de garde éducatif à l'enfance

Au cours des dernières années, Saint-Marcellin a accueilli plusieurs jeunes familles sur son territoire. Bien que la proportion de ménage avec enfants soit légèrement inférieure à celle de la MRC, il n'en demeure pas moins qu'en 2021, 40 ménages avec enfants (couples avec enfants et ménages monoparentaux) y résidaient, sur un total de 210 ménages (Statistique Canada, 2021). La municipalité souhaite avoir la capacité d'en accueillir d'autres et aimerait encourager ceux déjà établis à rester. Dans sa planification, la municipalité envisage de bonifier son offre de service pour les familles. En

2024, des rénovations importantes à l'édifice municipal ont été effectuées afin qu'il puisse légalement accueillir un service de garde éducatif à l'enfance. Actuellement, deux services de garde en milieu familial subventionnés sont ouverts à Saint-Marcellin, pour un total de 12 places. Les parents qui résident dans les villages aux alentours et qui travaillent dans la région de Rimouski pourraient aussi être intéressés par cette offre. En effet, selon les échos du terrain, trois services de garde en milieu familial subventionnés fermeront prochainement dans la municipalité voisine.

### Impacts des services de garde éducatifs à l'enfance sur la santé

Les services de garde éducatifs à l'enfance jouent un rôle important dans une communauté. Il est démontré que le fait de fréquenter un service de garde de qualité tôt dans la vie, de manière assidue et sur une longue période, est positif pour toutes les sphères de développement de l'enfant, dont la réussite éducative et la persévérance scolaire (Beaudoin et col., 2024; Raynault et col., 2011). Cela serait particulièrement bénéfique pour les enfants issus de milieux socialement ou matériellement défavorisés. De plus, ce service permet aux parents de conserver un équilibre entre la vie familiale et professionnelle, en encourageant le libre retour au travail ou aux études, particulièrement pour les femmes (Beaudoin et col., 2024; Espace MUNI, 2023). Toutefois, dans les milieux ruraux, le fait de devoir parcourir plusieurs kilomètres en voiture pour se rendre dans un service de garde éducatif peut être une barrière à l'utilisation de ce service (Observatoire des tout-petits, 2013).

En plus d'être précieux pour les familles, avoir accès à un service de garde éducatif près de son lieu de résidence favoriserait le sentiment d'appartenance envers la

communauté (Observatoire des tout-petits, 2014; Fortin et col., 2013). Cela contribuerait aussi à la vitalité économique du milieu en augmentant l'attraction et la rétention des jeunes familles et la création d'emplois dans la communauté (Observatoire des tout-petits, 2014; Fortin et col., 2013). Le fait d'accueillir de jeunes familles dans sa population permet d'améliorer la mixité sociale (Espace MUNI, 2023). Les municipalités ont des pouvoirs et des compétences pour soutenir le développement des jeunes et améliorer l'accès à un service de garde éducatif à l'enfance de qualité. Cela peut se faire grâce à la sélection d'un projet qui correspond aux valeurs de sa population, en adoptant une réglementation qui protège la qualité du service, en réalisant sa promotion et, plus globalement, en adoptant une politique familiale inclusive où le développement des jeunes est prioritaire (Observatoire des tout-petits, 2014).

Le tableau suivant résume les déterminants de la santé touchés et l'effet sur la santé de l'aménagement d'un service de garde éducatif à l'enfance à Saint-Marcellin.

**Tableau 7 : Déterminants de la santé touchés et effet sur la santé de l'aménagement d'un service de garde éducatif à l'enfance**

Projet municipal analysé	Déterminants de la santé touchés	Effet sur la santé
Soutien de la participation citoyenne	Sentiment d'appartenance	●
	Participation sociale	●
	Accès à des services	●

Légende : ● Effet positif sur la santé ● Effet incertain sur la santé ● Effet négatif sur la santé

## Recommandations

1. Consulter et impliquer les jeunes familles de Saint-Marcellin afin de sélectionner un projet de service de garde adapté à leurs besoins;
2. Promouvoir les services de garde éducatifs à la petite enfance dans la communauté (méthodes proposées par [l'Observatoire des tout-petits](#)) :
  - a. Inviter des représentants des services de garde aux rencontres des organismes à l'intention des citoyens;
  - b. Intégrer une section sur les services de garde au site Internet de la municipalité ou dans les bottins de ressources distribués aux citoyens;
  - c. Inclure les coordonnées des installations dans les pochettes d'accueil des nouveaux résidents ou dans celles soulignant une naissance.
3. Réfléchir à la possibilité de mettre à la disposition de la communauté les installations en dehors des heures ouvrables du service de garde. Par exemple, pour offrir une halte-garderie lors d'activités de participation citoyenne ou pour l'utilisation des modules de jeux.



Photo : Myriam Lévesque

Sentier  
d'hébertisme

## Conclusion

Cette EIS a permis d'analyser l'effet potentiel de projets de la planification municipale de Saint-Marcellin sur la santé et le bien-être de la population. Cette planification réalisée en collaboration avec la MRC de Rimouski-Neigette comportait déjà plusieurs aspects favorables à la santé et au bien-être. Ce rapport vise à faciliter le travail des différents acteurs municipaux et comprend trente-sept recommandations en lien avec l'aménagement du territoire et le développement de l'offre de services au cœur du village et au lac Noir. Celles-ci pourront être mises en place de façon volontaire et selon les capacités de la municipalité. Ces recommandations visent à maximiser les impacts positifs et à atténuer les répercussions potentiellement négatives de la planification, à éviter l'accroissement des inégalités sociales de santé et à augmenter la résilience aux changements climatiques de cette communauté tout en favorisant la participation citoyenne. En conclusion, cette démarche pourra soutenir la municipalité de Saint-Marcellin pour la création d'environnements favorables à la santé, au bien-être et à la qualité de vie de sa population.

## Références

- Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées. (2018). Guide d'analyse de l'expérience inclusive en parc urbain. Disponible : <https://aqlph.qc.ca/app/uploads/2025/03/GUIDE-DANALYSE-DE-LEXPERIENCE-INCLUSIVE-EN-PARC-URBAIN-1-1.pdf>
- Aïach, P. (2000). De la mesure des inégalités : enjeux sociopolitiques et théoriques. Les ISS. Paris : Éditions La Découverte/INSERM, p. 81-91.
- Audate, P-P. (2023). Faciliter la marche, le vélo ou l'utilisation des trames vertes chez les personnes les plus exposées aux effets délétères des changements climatiques : une revue narrative systématisée. Institut national de santé publique du Québec. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/publications/3366>
- Beaudoin, M., Labresse, M-E., Prévost, C., & Robitaille, E. (2019). Des actions pour une utilisation et une conception optimale des espaces verts (Série OPUS). Institut national de santé publique du Québec. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2517>
- Beaudoin, M., Beaupré, R., Gagné, D., Lapointe, M., Labresse, Lefebvre, M-C., Martinez, J., Melançon, A., Paquette, M-C., Patey, G., Potvin, S. (2024). L'aménagement des services de garde éducatifs pour favoriser les apprentissages et le bien-être des tout-petits (Série OPUS). Institut national de santé publique du Québec. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/publications/3549>
- Bellalite, L. (2011). Étude des conditions optimales correspondant aux différentes limites de vitesse en milieu urbain : rapport final. Laboratoire d'application et de recherche en aménagement, Université de Sherbrooke. Disponible : <http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/1099051.pdf>
- Bouchard-Bastien, E., Gagné, D., Dermers-Bouffard, D., Bergeron, P., Robitaille, E., Gauthier, M., Beaudoin, M. et Labesse, M-E. (2020). Revitaliser les cœurs des villes et des villages (Série OPUS). Institut national de santé publique du Québec. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2704>
- Centre for Ageing Better. 2020 Homes, health and COVID-19. Disponible : <https://ageing-better.org.uk/sites/default/files/2020-09/Homes-health-and-COVID-19.pdf>
- Centre canadien de recherche sur la prévention de la noyade. (2018). Rapport sur la noyade. Société de sauvetage du Québec. Disponible : <https://societedesauvetage.org/wp-content/uploads/2018/07/Rapport-sur-les-noyades-pour-le-Qu%C3%A9bec-%C3%89dition-2018-06-27.pdf>
- Chabalière, A., Gélinas, M-C., Geoffroy, C., Goudreau, S., Lecours-Cyr, F., Locas, M-C., Martin-Rouillard, L., Freulon, C., David-Martin, M., Lajoie, L., Bélanger-Bonneau, H., Damestoy, N. (2022). Mémoire sur la consultation publique de la politique métropolitaine d'habitation. Directions de la santé publique de la communauté métropolitaine de Montréal.
- Conseil de l'Europe. (2005). Élaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale : guide méthodologique. Strasbourg : Éditions du Conseil de l'Europe.
- Demers-Bouffard, D. (2021). Les aléas affectés par les changements climatiques : effets sur la santé, vulnérabilités et mesures d'adaptation. Institut national de santé publique du Québec. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/changements-climatiques/vrac-parc/cohesion-sociale>
- Dionnet, M., Imache, A., Leteurtre, E., Rougier, J. E., & Dolinska, A. (2017). Guide de concertation territoriale et de facilitation (Lisode). Disponible : [https://www.lisode.com/wp-content/uploads/2024/11/Lisode\\_Guide\\_concertation\\_2017.pdf](https://www.lisode.com/wp-content/uploads/2024/11/Lisode_Guide_concertation_2017.pdf)
- Doré I. (2015). Bouger pour être en bonne santé... mentale! Synthèses de l'équipe nutrition, activité physique, poids. Institut national de santé publique du Québec. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2037>
- Espace MUNI. (2023). Les services de garde éducatifs à l'enfance, c'est aussi l'affaire des municipalités! Disponible : [https://espacemuni.org/guide-sgee/assets/files/espace\\_muni\\_guide\\_sgee.pdf](https://espacemuni.org/guide-sgee/assets/files/espace_muni_guide_sgee.pdf)

- Espace MUNI. (2025). La subsidiarité horizontale : un leadership territorial partagé [ Document non publié].
- Filiatrault, F., Désy, M., & Leclerc, B. (2015). Référentiel de valeurs pour soutenir l'analyse éthique des actions en santé publique. Institut national de santé publique du Québec. Disponible : [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2010\\_referentiel\\_valeurs\\_analyse\\_ethique.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2010_referentiel_valeurs_analyse_ethique.pdf)
- Fortin, P., Godbout, L., & St-Cerny, S. (2013). L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux. *Revue Interventions économique. Papers in Political Economy*, (47).
- Gilmour, H. (2014). Santé mentale positive et maladie mentale. Rapport sur la santé, 25(9), 3-10. Disponible : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/82-003-x/2014009/article/14086-fra.pdf?st=HwF3XySs>
- Gouvernement du Québec. (2015a). Profil détaillé des faits et des statistiques touchant la vitesse. Société de l'assurance automobile du Québec. Disponible : <https://saaq.gouv.qc.ca/blob/saaq/documents/publications/espace-recherche/profil-detaille-statistiques-vitesse.pdf>
- Gouvernement du Québec (2015 b). Guide à l'intention des municipalités - Gestion de la vitesse sur le réseau routier municipal en milieu urbain. Ministère des Transports du Québec et Table québécoise de la sécurité routière. Disponible : [https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/entreprises-partenaires/municipalites/securite-routiere/modification-limite-vitesse/Documents/A6898\\_guide\\_vitesse\\_EPAC\\_web.pdf](https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/entreprises-partenaires/municipalites/securite-routiere/modification-limite-vitesse/Documents/A6898_guide_vitesse_EPAC_web.pdf)
- Gouvernement du Québec (2023). Préparer la réponse aux sinistres : Guide à l'intention du milieu municipal pour l'établissement d'une préparation adaptée aux vagues de chaleur extrêmes, pour la région du Bas-Saint-Laurent. Ministère de la Sécurité publique et CISSS du Bas-Saint-Laurent. Disponible : [https://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/sites/default/files/2023-07-04\\_guide-reference-chaleur-extreme\\_final.pdf](https://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/sites/default/files/2023-07-04_guide-reference-chaleur-extreme_final.pdf)
- Gouvernement du Québec. (2024). Décret 1792-2024 - Population des municipalités du Québec, décret de 2025. Gazette officielle du Québec. 26 décembre 2024, 156e année, no 52. Disponible : [https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf\\_encrypte/lois\\_reglements/2024F/84713.pdf](https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2024F/84713.pdf)
- Gouvernement du Québec. (2025) Corridors scolaires et zones scolaires sécuritaires - Guide à l'intention des gestionnaires de réseaux. Ministère des Transports et de la Mobilité durable. Disponible : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/transports/ministere-des-transports/Plan-action-securite-routiere/Guide\\_Corridors-scolaires.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/transports/ministere-des-transports/Plan-action-securite-routiere/Guide_Corridors-scolaires.pdf)
- Hertzman, C. 2010. Cadre pour les déterminants sociaux du développement des jeunes enfants - Importance du développement des jeunes enfants. Disponible : <https://www.enfant-encyclopedie.com/pdf/expert/importance-du-developpement-des-jeunes-enfants/selon-experts/cadre-pour-les-determinants-sociaux-du>
- INSPQ. (2017). Déterminants de la santé. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/exercer-la-responsabilite-populationnelle/determinants-sante>
- INSPQ. (2018). Promotion de la sécurité dans les communautés. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/securite-et-prevention-des-traumatismes/promotion-de-la-securite-dans-les-communautes>
- INSPQ. (2021). Indice de défavorisation du Québec 2021, [Jeu de données], dans Données Québec, mis à jour le 29 avril 2024. Disponible : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/indice-de-defavorisation-du-quebec-2021>
- INSPQ. (2024). Activité physique. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/habitudes-de-vie/activite-physique>
- INSPQ. (2025). Principaux déterminants de la santé - Environnement social. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/exercer-la-responsabilite-populationnelle/determinants-de-la-sante/principaux-determinants-de-la-sante-environnement-social>

- ISQ. (2025a). Indice de vitalité économique des territoires. Disponible : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/indice-de-vitalite-economique-des-territoires>
- ISQ. (2025 b). Sentiment d'appartenance à la communauté locale. Disponible : <https://statistique.quebec.ca/vitrine/developpement-durable/strategie-2023-2028/participation-de-tous/sentiment-appartenance-communaute-locale?onglet=methodologie>
- Kawachi, I. et L.F. Berkman. 2003. Social ties and mental health. *J Urban Health*. 78(3): p. 458-67.
- Levasseur, M., Généreux, M., Bruneau, J. F., Vanasse, A., Chabot, É., Beaulac, C., & Bédard, M. M. (2015). Importance of proximity to resources, social support, transportation and neighborhood security for mobility and social participation in older adults: results from a scoping study. *BMC public health*, 15(1), 503.
- Lu, P., Xu, C., & Shelley, M. (2021). A state-of-the-art review of the socio-ecological correlates of volunteerism among older adults. *Ageing & Society*, 41(8), 1833-1857.
- Mercier, G. (2010). La modernisation de Québec après la Seconde Guerre mondiale : une ville sous l'emprise de sa propre image. La ville, phénomène de représentation, Québec, Presses de l'Université du Québec, 121-144.
- Magis, K. (2010). Community Resilience: An Indicator of Social Sustainability. *Society & Natural Resources*, 23(5), 401-416. <https://doi.org/10.1080/08941920903305674>
- Maurice, P., Lavoie, M., Levaque, R., Chapdelaine, A., Bélanger-Bonneau, H., Svanström, L., Laflamme, L., Andersson, R. et Romer, C. (1998). *Sécurité et promotion de la sécurité : aspects conceptuels et opérationnels*, Québec, Centre collaborateur OMS du Québec pour la promotion de la sécurité et la prévention des traumatismes. <https://www.inspq.qc.ca/publications/149>
- Michael, Y. L., Berkman, L. F., Colditz, G. A., & Kawachi, I. (2001). Living arrangements, social integration, and change in functional health status. *American journal of epidemiology*, 153(2), 123-131.
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (2010). La qualité de l'eau et les usages récréatifs : Les conséquences de la pollution : des risques à la santé et à la qualité de vie. Disponible : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/recreative/consequence.htm>
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (2012). Vos lacs et cours d'eau : Une richesse collective à préserver. Disponible : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/richeesse/index.htm>
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable. (2011). Modération de la circulation – Dos d'âne allongés et coussins. Fiche d'information technique. Disponible : <http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/1080079.pdf>
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable. (2025a). Atlas des transports – Débits de circulation. Disponible : <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/services/atlas/pages/atlas-transports.aspx>
- Ministère des transports et de la Mobilité durable. (2025 b). Radars pédagogiques. Disponible : <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/services/atlas/pages/atlas-transports.aspx>
- MRC de Rimouski-Neigette. (2009). Schéma d'aménagement et de développement révisé. Disponible : <https://www.mrcrimouskineigette.qc.ca/amenagement-et-urbanisme/schema/>
- Nature Québec. (2024). Implanter des trames vertes, actives et inclusives à l'échelle municipale. Disponible : <https://naturequebec.org/wp-content/uploads/2024/03/ENVUR-GU-VV-20240304-VF-WEB-1.pdf>
- Organisation mondiale de la Santé. (1946). Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé - Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé. Communication présentée à la Conférence internationale sur la Santé, New York : OMS; 19-22 juin 1946; (2) : 100.

- Organisation mondiale de la Santé. (1999). *Glossaire de la promotion de la santé*. Genève. Perlo, N. (2014). Le principe de subsidiarité horizontale : un renouvellement de la relation entre l'Administration et les citoyens. Étude comparée franco-italienne. *Revue internationale de droit comparé*, (4), 983-1000.
- Poissant, J. 2014. Les conditions de succès des actions favorisant le développement global des enfants, État des connaissances. Institut national de santé publique du Québec.
- Raymond, É., Gagné, D., Sévigny, A., & Tourigny, A. (2008). La participation sociale des aînés dans une perspective de vieillissement en santé. Réflexion critique appuyée sur une analyse documentaire. *Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Institut national de santé publique du Québec, Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec et Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval*, 111
- Raynault, M.-F., et al. (2011). L'impact des politiques de soutien à la garde sur la santé et le développement des enfants d'âge scolaire. Rapport de recherche, Programme actions concertées. Fonds de recherche sur la société et la culture Québec.
- Robitaille, E., Beaudoin, M., Brabant, Z., Gagné, M., Gauthier, M., Girard, K., Huppée, V., Melançon, A. et Roberge, M-C. (2021). Des actions pour une utilisation et une conception optimale des infrastructures extérieures à vocation récréative (Série OPUS).
- Shah, R., Sobotka, S. A., Chen, Y. F., & Msall, M. E. (2015). Positive parenting practices, health disparities, and developmental progress. *Pediatrics*, 136(2), 318-326.
- Sinclair, D., & Watson, J. (2014). Making our communities ready for ageing. *A call to action*. London : Ed. ILC--UK. Disponible : <https://ilcuk.org.uk/wp-content/uploads/2018/12/Making-our-communities-ready-for-ageing.pdf>
- Statistique Canada. (2021). Profil du recensement, Recensement de la population de 2021. Disponible : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm>
- St-Louis, A. (2021). Accessibilité universelle : la conception d'environnements pour tous. Institut national de santé publique du Québec. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2775>
- St-Louis, A., Beaudoin, M., Branget, B., Dermers-Bouffard, D., Labesse, M-E., Robitaille, E., Tourigny, A. (2022). Des lieux pour vieillir en bonne santé (Série OPUS). Institut national de santé publique du Québec. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2864>
- Tefft, B. C. (2013). Impact speed and a pedestrian's risk of severe injury or death. *Accident Analysis & Prevention*, 50, 871-878.
- Tremblay, E., Dufort, J., Lalancette, M., Manseau, G., Tremblay, M. (2017). Rapport sur les impacts potentiels et recommandations de la Politique des familles et des aînés de la ville de Contrecoeur. Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre. Disponible : <https://extranet.santemonteregie.qc.ca/app/uploads/2024/01/eis-rapport-contrecoeur.pdf>
- Turgeon-Pelchat, C., Dodeler, C., Savard, A., Turcotte, S. et Aubé-Maurice, J. (2023). Santé et adaptation aux changements climatiques au Bas-Saint-Laurent. Volet Évaluation de la vulnérabilité populationnelle régionale aux changements climatiques (VRAC). Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent. Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent
- Union des municipalités du Québec. (2022). S'adapter au climat par la réglementation, guide pour les municipalités. Disponible : <https://umq.qc.ca/wp-content/uploads/2022/03/guide-climat-reglementation-29mars22.pdf>
- Vélo Québec. (2019). Aménager pour les piétons et les cyclistes : Guide technique. *Montréal, QC*.

## Annexe 1 – Glossaire du modèle logique

**Déterminants de la santé** : désignent tous les facteurs qui influencent l'état de santé de la population. Les déterminants de la santé sont associés aux comportements individuels et collectifs, aux conditions de vie et aux environnements (INSPQ, 2017).

**Sécurité et sentiment de sécurité** : Se sentir et être en sécurité permet à l'individu et à la communauté de réaliser leurs aspirations (INSPQ, 2018). Elle se définit comme étant : « un état où les dangers et les conditions pouvant provoquer des dommages d'ordre physique, psychologique ou matériel sont contrôlés de manière à préserver la santé et le bien-être des individus et de la communauté » (Maurice et col., 1998).

**Activité physique** : L'activité physique est un déterminant de la santé, du bien-être et de la qualité de vie des personnes de tout âge. Il est démontré que la pratique régulière d'activités physiques amène des bienfaits sur la santé psychologique et physique, incluant la santé cardiométabolique (INSPQ, 2024).

**Sentiment d'appartenance** : Le fort sentiment d'appartenance à une collectivité locale est un indicateur de l'intégration sociale et est associé à des indicateurs positifs de qualité de vie, comme le fait d'être plus optimiste quant à l'avenir. La recherche montre une forte corrélation entre le sentiment d'appartenance à sa communauté et la santé mentale et physique (ISQb, 2025).

**Participation sociale** : la participation sociale réfère à l'implication d'une personne dans des activités offrant des interactions avec d'autres dans sa communauté et dans des espaces partagés importants. La participation sociale peut évoluer en fonction du temps, des ressources disponibles ou du contexte sociétal. Elle fait aussi appel aux choix, aux préférences et au sens accordé aux activités par la personne (Levasseur et col., 2022)

**Cohésion sociale** : La cohésion sociale est la capacité d'une société moderne « à assurer de façon durable le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable [...] ce qui implique l'engagement social à réduire les disparités au minimum et à éviter toute polarisation » (Conseil de l'Europe, 2005, cité dans Bergeron et col., 2020, p : 5).

**Accès à des services** : L'accès à des services se définit comme la possibilité d'accéder à des services, commerces et infrastructures de proximité qui permettent de répondre facilement aux besoins de base de la population. La santé des ménages peut être affectée par un manque d'accès à des services de proximité, comme l'insécurité alimentaire, l'isolement social, la sédentarité, etc. (Chabalière et col., 2022).

**Santé** : La santé est « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». (OMS, 1946)

**Bien-être** : « Le bien-être renvoie aux émotions ressenties (satisfaction face à la vie), au fonctionnement psychologique (ex. : capacité d'exprimer ses idées, de gérer les responsabilités du quotidien, d'entretenir des relations positives basées sur la confiance et d'avoir un sentiment d'utilité) et au fonctionnement social (ex. : sentiment d'appartenance à un groupe et de pouvoir y contribuer, que la société nous permet de nous actualiser et que le fonctionnement de la société a du sens) » (Gilmour, 2014, cité dans Bergeron et col., 2020, p : 5).

**Équité** : L'équité est une valeur centrale de la santé publique. Elle implique qu'idéalement, tout le monde devrait avoir l'occasion d'atteindre son plein potentiel et que personne ne devrait être désavantagé quant à la réalisation de ce potentiel. L'équité vise à réduire les écarts de santé au niveau le plus bas possible entre les différents sous-groupes de la population (Filiatrault et col., 2015).

**Résilience** : « La résilience communautaire est la capacité des membres d'une communauté de s'adapter à un environnement caractérisé par le changement, l'incertitude, l'imprévisibilité et la surprise en mobilisant les ressources communautaires. Les membres de communautés résilientes développent intentionnellement des capacités individuelles et collectives pour répondre au changement, soutenir la communauté et développer de nouvelles trajectoires pour assurer l'avenir et la prospérité de leur communauté. En situation d'adversité, les communautés capables de limiter les facteurs de risque et d'augmenter les facteurs de résilience développeraient une plus grande capacité à survivre aux perturbations » (Magis, 2010, cité dans, Bergeron et col., 2020, p : 5).

## Annexe 2 - Résumé des effets anticipés des composantes du projet de planification municipale sur les déterminants de la santé

	Composantes du projet de planification municipale	Déterminants de la santé touchés					
		Sécurité/sentiment de sécurité	Activité physique	Sentiment d'appartenance	Participation sociale	Cohésion sociale	Accès à des services
Aménagements et activités dans le cœur du village	Offre d'activités au centre communautaire	●	●	●	●	●	●
	Parc municipal et espaces publics au cœur du village	●	●	●	●	●	●
	Infrastructures favorisant la mobilité durable au cœur du village (Route 234)	●	●	●			
Aménagements et activités au lac Noir	Espaces publics et infrastructures favorisant la mobilité durable au lac Noir	●	●	●		●	
	Activités nautiques (Station de lavage et location d'embarcation)	●	●	●		●	●
Soutien à la participation citoyenne	Soutien à la participation citoyenne			●	●	●	●
Service de garde éducatif à l'enfance	Service de garde éducatif à l'enfance			●	●		●

Légende : ● Effet positif sur la santé ● Effet incertain sur la santé ● Effet négatif sur la santé

## Annexe 3 – Liste des recommandations de l’EIS

### Aménagements et activités dans le cœur du village

#### Mise en place d’une offre d’activités au centre communautaire

1. Développer une offre d’activités intergénérationnelles et familiales, qui permettra aux jeunes et moins jeunes de pratiquer des loisirs ensemble;
2. Miser sur une variété d’activités (cognitives, sociales, culturelles et actives), organisées ou spontanées, qui permettront aux gens de socialiser entre eux;
3. Offrir des activités gratuites ou à faibles coûts afin de favoriser la participation d’un maximum de personnes;
4. Faire la promotion de l’offre d’activité sur le site Internet de la municipalité, sa page Facebook, le journal municipal ou à l’aide d’affiches dans les lieux d’intérêt.
5. Consulter périodiquement la population pour connaître leur degré de satisfaction et l’évolution de leurs intérêts et besoins.

#### Amélioration du parc municipal et de l’ajout d’espaces publics au cœur du village

6. Ajouter des éléments de verdissement qui apporteront fraîcheur et convivialité aux espaces publics, en tenant compte des bonnes pratiques pour le choix des espèces végétales;
7. Continuer de mettre en œuvre les recommandations du plan d’amélioration des parcs et des équipements récréatifs et sportifs (PAPERS);
8. Concevoir et maintenir des lieux publics adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite. Voir guide : [Guide d’analyse de l’expérience inclusive en parc urbain de l’Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées](#)
9. Installer un accès à une fontaine d’eau extérieure et disposer du mobilier urbain (bancs, tables à pique-nique, supports à vélo, poubelles) sur le terrain de l’édifice municipal lorsque les infrastructures y seront développées;
10. Éclairer les parcs municipaux en soirée pour favoriser leur utilisation et renforcer le sentiment de sécurité de ses usagers et usagères;
11. Animer les lieux en organisant avec la population des événements gratuits ou à faible coût dans les parcs et espaces publics, pendant les 4 saisons;
12. Adopter une approche participative pour la conception des projets, comme le choix du type d’infrastructure pour le terrain de l’édifice municipal, qui permet de prendre en considération l’âge et les besoins de toute la communauté.

#### Ajout d’infrastructures favorisant la mobilité durable (route 234)

13. Ajouter des bacs à fleurs ou des bollards, en bord de route entre l’édifice municipal et le centre communautaire pour réduire la perception de largeur et délimiter la voie d’accotement en période estivale. À vérifier avec le MTMD;
14. Encourager la plantation d’arbres en bord de route, comme dans la bordure en face du centre communautaire et sur les terrains privés au noyau villageois;
15. Mettre en œuvre des interventions du plan de mobilité durable de Saint-Marcellin :
  - Mettre en place des stratégies de sensibilisation à la vitesse à des moments stratégiques, comme installer un radar de vitesse au début de la période des camps de jour (vérifier avec le MTMD);
  - Sensibiliser la population aux bonnes pratiques lors des déplacements :
    - Port d’équipement réfléchissant, lumineux et visible, [voir ce guide de la Société d’assurance automobile du Québec](#);
    - Partage sécuritaire de la rue pour tous, [voir ce guide du MTMD](#);
  - Ajouter de l’éclairage aux abords de la route 234, particulièrement vis-à-vis l’édifice municipal et le centre communautaire;
16. Ajouter de l’affichage municipal aux deux entrées du village et près des infrastructures municipales pour identifier les lieux et accueillir les visiteurs.

## Aménagements et activités au lac Noir

### Ajout et de l'amélioration des espaces publics et infrastructures favorisant la mobilité durable (chemin du lac Noir Nord)

17. Améliorer l'éclairage sur le chemin du lac Noir Nord, particulièrement dans la zone du parc municipal et des sentiers;
18. Augmenter la visibilité de tous les lieux d'intérêt avec de l'affichage à partir de la route afin qu'ils soient facilement et rapidement identifiables;
19. Identifier des zones de stationnement avec de l'affichage, sur un seul côté de la route pour les sentiers, le parc, la tour d'observation et la zone d'hébertisme;
20. Ajouter de la signalisation sur le chemin du lac Noir Nord, par exemple dans la zone du parc, pour rappeler que la route est partagée par divers modes de transport;
21. Sensibiliser la population au partage de la route et aux bonnes pratiques pour la sécurité routière, sur les réseaux sociaux ou le journal de la municipalité, par exemple. Voir les recommandations en lien avec la sensibilisation de la section sur la route 234;
22. Ajouter des supports à vélo aux entrées de tous les espaces publics;
23. Animer les espaces publics en organisant des événements gratuits ou à faible coût avec la population riveraine, pendant les 4 saisons.

### Développement de l'offre de services en lien avec les activités nautiques (station de lavage et location d'embarcation)

24. Inclure un guide d'utilisation et de règlements à respecter pour la location des équipements. Idéalement, une personne devrait être disponible pour expliquer les consignes au moment de la location;
25. Afficher les règlements et les bonnes pratiques d'utilisation des embarcations en location directement sur la remise qui les héberge au lac Noir;
26. Sensibiliser la population aux risques des activités nautiques dans des environnements peu ou non supervisés en offrant périodiquement des activités de sensibilisation, [voir ce guide de la société de sauvetage](#);
27. Maintenir dans le temps la gratuité de la location d'équipement pour favoriser, sans égard au revenu, l'accès aux loisirs de plein air et le droit à la fraîcheur;
28. Aménager un lieu de baignade sécuritaire, en suivant les recommandations du [guide de la société de sauvetage](#);
29. Mettre en place une politique d'utilisation de la station de lavage d'embarcations et la promouvoir sur le site Internet de la municipalité, sa page Facebook, le journal municipal et à l'aide d'affiches sur les lieux d'intérêts, comme au parc municipal du lac Noir;
30. Sensibiliser la population périodiquement aux stratégies de préservation de la qualité de l'eau du lac. [L'organisme des bassins versants régional](#) pourrait être consulté ou impliqué.

### Soutien de la participation citoyenne

31. Offrir des occasions de bénévolat souples afin d'accommoder les personnes qui ne peuvent pas nécessairement s'engager à long terme ou de manière prévisible;
32. Élaborer des stratégies pour encourager les personnes à continuer de s'impliquer et à en recruter de nouvelles, comme en offrant de la formation pour les bénévoles, des activités de reconnaissance (ex. : journée thématique annuelle, activités ponctuelles, etc.) ou d'autres avantages sociaux;
33. Soutenir les initiatives citoyennes en prêtant des ressources matérielles et administratives ainsi qu'en minimisant les obstacles réglementaires (exemple : accès autonome et gratuit aux locaux et équipements de la municipalité);
34. Cibler des projets qui peuvent être réfléchis et gérés par des personnes citoyennes. Le jardin communautaire est un exemple inspirant où le pouvoir est partagé entre la municipalité et la communauté. À plus grande échelle, ce mode de gestion démocratique pourrait être reproduit pour la gestion du centre communautaire ou l'idée de coopérative de consommateurs. Il pourrait être envisagé de créer un OBNL afin de favoriser le partage des tâches de gestion et autres responsabilités.

## Aménagement d'un service de garde éducatif à l'enfance

35. Consulter et impliquer les jeunes familles de Saint-Marcellin afin de sélectionner un projet de service de garde adapté à leurs besoins;
36. Promouvoir les services de garde éducatifs à la petite enfance dans la communauté (méthodes proposées par [l'observatoire des tous petits](#)):
  - Inviter des représentants des services de garde aux rencontres des organismes à l'intention des citoyens;
  - Intégrer une section sur les services de garde au site Internet de la municipalité ou dans les bottins de ressources distribués aux citoyens;
  - Inclure les coordonnées des installations dans les pochettes d'accueil des nouveaux résidents ou dans celles soulignant une naissance.
37. Réfléchir à la possibilité de mettre à la disposition de la communauté les installations en dehors des heures ouvrables du service de garde. Par exemple, pour offrir une halte-garderie lors d'activités de participation citoyenne ou pour l'utilisation des modules de jeux.





**Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
du Bas-Saint-Laurent**

**Québec**    
 